



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le mardi 24 avril 2018 — Vol. 44 N° 102

Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif (2) :
volet Jeunesse

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le mardi 24 avril 2018 — Vol. 44 N° 102

Table des matières

Jeunesse	1
Remarques préliminaires	1
M. Philippe Couillard	1
Mme Catherine Fournier	2
M. Jean-François Roberge	3
Discussion générale	3
Adoption des crédits	22
Document déposé	22

Autres intervenants

M. Marc Picard, président

Mme Karine Vallières
Mme Monique Sauvé
Mme Caroline Simard
M. Marc H. Plante
M. Michel Matte
M. David Birnbaum

Note de l'éditeur : Les crédits du volet Affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des transports et de l'environnement le 19 avril 2018.
Les crédits du volet Réforme des institutions démocratiques du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 24 avril 2018.
Les crédits du volet Conseil exécutif du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 25 avril 2018.
Les crédits du volet Affaires autochtones du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions les 25 et 26 avril 2018.
Les crédits du volet Accès à l'information et du volet Relations canadiennes et Francophonie canadienne du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 2 mai 2018.

Le mardi 24 avril 2018 — Vol. 44 N° 102

Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif (2) : volet Jeunesse

(Quinze heures trente minutes)

Le Président (M. Picard) : À l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs appareils électroniques.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille Conseil exécutif pour l'exercice financier 2018-2019. Une enveloppe de deux heures a été allouée pour l'étude de ces crédits.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire : Oui, M. le Président. Mme Guilbault (Louis-Hébert) est remplacée par M. Roberge (Chambly).

Jeunesse

Le Président (M. Picard) : Merci. Nous allons débiter par les remarques préliminaires puis nous allons procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 12 minutes, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix de ces crédits sera effectuée à la fin du temps qui leur est alloué, soit vers 17 h 30.

Remarques préliminaires

Nous débutons donc avec les remarques préliminaires. M. le premier ministre, vous disposez de 10 minutes.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Oh! 10 minutes seront vite passées, M. le Président. Merci. Très rapidement, saluer mes collègues parlementaires et les personnes qui les accompagnent, vous-même, le personnel de l'Assemblée également.

À ma gauche, Mme Isabelle Mignault, qui dirige le Secrétariat à la jeunesse. Elle aura donc l'occasion parfois de donner des précisions techniques. À ma droite, le directeur de cabinet, M. Jean-Pascal Bernier, bien sûr mes collègues de l'équipe gouvernementale qui sont avec moi aujourd'hui.

Alors, M. le Président, l'étude des crédits Jeunesse chaque année, c'est une occasion unique d'expliquer l'action du gouvernement, une vision du Québec, un Québec qui doit être à l'image de sa jeunesse, un Québec confiant, créatif, ouvert et inclusif. On fait des choix responsables en faveur de la jeunesse et de son avenir. On fait des choix responsables également pour l'avenir pour tous les Québécois avec le quatrième budget équilibré consécutif, une réduction de la dette grâce au Fonds des générations, la plus forte croissance économique en 20 ans, une amélioration de la qualité de vie pour les jeunes familles avec un plan de mobilité durable, un projet de loi qui réforme les normes du travail et des réinvestissements majeurs en éducation et en santé.

Je suis heureux d'être à la tête d'un gouvernement qui, plus que jamais, est jeune, visionnaire et branché sur les besoins de la jeunesse du Québec, conscient que les choix que nous faisons aujourd'hui ont des répercussions sur nos jeunes qui bientôt auront à relever la plupart des nos fonctions, et déjà maintenant, je crois, et de nos activités socioéconomiques, et je souhaite agir de façon déterminante avec eux. Moi, j'ai confiance en notre jeunesse et j'ai l'intime conviction que nous pouvons la prendre pour guide vers l'avenir tout en assumant au quotidien le défi de concilier leur vision avec celle de l'ensemble de la population.

C'est important de rappeler qu'en 2030 il y aura plus de personnes de 65 ans et plus, j'en serai, que de jeunes de 20 ans. Clairement, je n'en serai pas. C'est donc dire que c'est sur nos jeunes que reposent nos ambitions et la pérennité de l'ensemble de nos services. Il est temps pour nous d'appuyer notre jeunesse, sa vision qui est celle de l'avenir du Québec, essentiel d'en tenir compte, bien sûr. Avec l'avènement de nouvelles technologies, avec la créativité et leurs convictions, nos jeunes sont déjà de puissants agents de transformation. Ils sont la meilleure carte de visite économique du Québec. On mise sur la qualité de vie et la mobilité parce que cela reflète les priorités de cette génération.

On sait également que le gouvernement a agi pour la santé des jeunes afin de favoriser les saines habitudes de vie et un environnement sécuritaire. Le Secrétariat à la jeunesse finance notamment différents projets avec le Regroupement des maisons de jeunes, le Réseau du sport étudiant, La Tablee des chefs, de nouveaux partenariats de la Stratégie d'action jeunesse, dont je suis particulièrement fier.

Le gouvernement du Québec, en présence de nombreux partenaires et collaborateurs des milieux de l'activité physique, du sport et du loisir, a procédé, le 3 avril dernier, au lancement de la politique Au Québec, on bouge!, a agi, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour la santé mentale, services de psychologie destinés aux jeunes en difficultés pour les trois prochaines années. On a également annoncé un plan découlant de la politique de prévention en santé qui vise à augmenter de 20 %, d'ici 2025, le nombre de jeunes qui sont actifs durant leurs loisirs et leurs déplacements.

Le gouvernement a fait de la réussite éducative son cheval de bataille avec un plan sans précédent. On a annoncé 10 200 nouvelles ressources, d'importants investissements à tous les niveaux de notre système d'éducation jusqu'à l'enseignement supérieur en partant de la petite enfance.

Au Secrétariat à la jeunesse, on finance par ailleurs plusieurs projets, notamment le concours bien connu qu'est Secondaire en spectacle, Fusion Jeunesse, une nouvelle plateforme interactive de mentorat virtuel en milieu scolaire nommée Academos. On a aussi agi pour favoriser la participation citoyenne et l'accès à la culture pour les jeunes, plusieurs projets, donc, qui sont financés à cette fin par le secrétariat.

Nous sollicitons également, au gouvernement, davantage les jeunes. Grâce aux rencontres Perspectives jeunesse, un nouveau mécanisme de consultations publiques destiné exclusivement aux jeunes, nous les avons consultés en amont de la nouvelle politique internationale du Québec, lors de l'élaboration de la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation et sur l'encadrement de légalisation du cannabis.

Sur le plan culturel, le gouvernement est également en action. Nous allons dévoiler prochainement, très prochainement, la nouvelle politique culturelle du Québec. Rappelons l'accès annoncé, gratuitement, un dimanche par mois dans les musées du Québec, une mesure mise de l'avant notamment pour les jeunes familles.

Le Secrétariat à la jeunesse finance d'autres projets majeurs comme le programme Place aux jeunes en région qui soutient les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en région, un programme favorisant la mobilité des jeunes partout au Québec, au Canada et sur le plan international avec Les Offices jeunesse internationaux du Québec, un important partenariat avec les carrefours jeunesse-emploi du Québec par le programme Créneau carrefour jeunesse qui met en place des services directs pour répondre aux besoins d'employabilité des jeunes et notamment leur retour à l'autonomie sociale. On a stabilisé le financement des 110 carrefours jeunesse-emploi du Québec en prolongeant de deux années supplémentaires l'entente qui prévoit un financement minimal de 47,3 millions de dollars annuellement, et ce, jusqu'en 2021.

On agit, bien sûr, pour l'entrepreneuriat jeunesse pour soutenir la relève, développer l'esprit d'entreprendre en milieu scolaire. Nous finançons ces initiatives avec la fondation en entrepreneurship, l'organisme OSEntreprendre et le Regroupement des jeunes chambres de commerce. Notons la reconnaissance que nous faisons du rôle déterminant de l'économie sociale avec un soutien ajouté de 4,5 millions sur cinq ans dans le dernier budget.

On a également posé d'autres gestes déterminants, comme le plan d'action en entrepreneuriat, la politique bioalimentaire, le financement par le secrétariat du projet Arterre, une banque de fermes et de terres pour favoriser l'émaillage, entre les agriculteurs de la relève et les cédants, qui a donné lieu, le 19 avril dernier, à l'annonce de son tout premier transfert de ferme non apparentée au Québec, et ce, dans la MRC des Érables. Donc, voilà des actions en faveur de la jeunesse qui interviennent sur les cinq priorités de la politique québécoise : la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat.

On porte également une attention toute particulière à la jeunesse autochtone. Le Secrétariat à la jeunesse a financé trois stratégies autochtones élaborées et mises en oeuvre par les autochtones. Rappelons que nous sommes, je crois, audacieux et à l'avant-garde et qu'on a posé des gestes structurants sur le long terme, comme les places réservées aux jeunes de moins de 35 ans sur les conseils d'administration des sociétés d'État, 10 % de représentation de jeunes dans des missions commerciales du Québec, une chaire de recherche sur la jeunesse, prix Reconnaissance Jeunesse, que nous accordons chaque année.

Ici, j'aimerais dire que je souhaite qu'on honore et qu'on mette en valeur davantage notre jeunesse québécoise et ceux qui oeuvrent auprès d'elle dans ce lieu-phare de notre démocratie qu'est l'hôtel du Parlement.

Je suis particulièrement heureux de souligner la toute première remise, le 28 mars dernier, du prix Emmett-Johns à François Grégoire, P.D.G. de Force Avenir, bien connu.

Voilà, M. le Président, la vision du gouvernement en faveur de notre jeunesse, des actions dont je suis très fier. Nos jeunes sont au coeur du plan économique du Québec parce que le Québec, c'est eux, c'est elles. Comme à tous les moments de l'histoire, nos jeunes sont progressistes et de leur temps, il faut leur faire confiance, les admirer et les suivre.

Voilà, M. le Président, dans l'enthousiasme et l'espoir de nos jeunes réside la solution au cynisme qui s'est parfois installé dans la population en l'endroit de l'État, des femmes et des hommes politiques et de nos institutions. Voilà donc notre projet de société pour le Québec. Voici l'objectif qui guide l'action du gouvernement. Je suis très fier du travail accompli, et c'est avec plaisir maintenant que je répondrai à vos questions. Merci.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le premier ministre. Avant de vous céder la parole, Mme la députée de Marie-Victorin, j'aurais besoin d'un consentement afin de permettre à M. le député de Maskinongé de remplacer Mme la députée de Bourassa-Sauvé. Consentement? Consentement.

Mme la députée de Marie-Victorin, vous avez un maximum de six minutes pour vos remarques préliminaires. Allez-y.

Mme Catherine Fournier

Mme Fournier : Merci, M. le Président. Alors, évidemment, je salue M. le premier ministre, les collègues députés également du côté gouvernemental, mon collègue aussi de la deuxième opposition, évidemment tout le monde qui participe au bon fonctionnement de nos travaux, des crédits budgétaires, l'ensemble des fonctionnaires qui sont présents avec nous aujourd'hui, mon recherchiste, bien entendu, au Parti québécois.

Évidemment, ça me fait un grand plaisir, comme plus jeune députée de l'Assemblée nationale, de participer à l'étude des crédits, volet Jeunesse, parce qu'évidemment je me sens interpellée, mais je sens aussi tous les membres de ma génération

interpellés par ce dont on va traiter aujourd'hui. Les jeunes, évidemment, je les côtoie dans le quotidien, ils font partie de mon entourage, bien sûr, mais je réalise aussi actuellement une tournée à travers le Québec dans les cégeps, dans les universités. Alors, je vois à quel point, ma génération, notre génération, est ambitieuse, à quel point on a confiance en nous puis qu'on a besoin aussi d'avoir les opportunités qui nous permettent donc de nous réaliser. Il y a beaucoup, donc, d'ambition, comme je le disais, mais également des besoins, donc des besoins auxquels le gouvernement doit également répondre.

Alors, ça me fera plaisir aussi de questionner le premier ministre et le gouvernement sur les choix et les actions qui ont été posés. Et je reporterais le restant de mes remarques préliminaires sur mon temps de parole.

Le Président (M. Picard) : Parfait, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à M. le député de Chambly pour une période maximale de quatre minutes.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Merci bien, M. le Président. Donc, comme ma collègue, je vais tout simplement saluer le premier ministre, les députés de la partie ministérielle, vous-même, la collègue et tout le monde qui est là, mais je vais réserver mon temps pour la période d'échange. Je pense que c'est plus riche de procéder ainsi. Merci.

Discussion générale

Le Président (M. Picard) : Merci. Je suis maintenant prêt à reconnaître une première intervention. Mme la députée de Marie-Victorin, pour une période de 17 minutes.

• (15 h 40) •

Mme Fournier : Oui, merci, M. le Président. Alors, je vais entrer tout de suite dans le vif du sujet. Tantôt, le premier ministre, dans son énumération, a fait mention, donc, de certaines mesures, donc, qu'ils appellent les mesures structurantes annoncées pour la jeunesse québécoise. Et il a notamment fait référence à la loi qui a été adoptée en 2016 pour réserver des places au sein des conseils d'administration des sociétés d'État pour les jeunes de moins de 35 ans. Alors, cette loi-là, elle a été adoptée le 7 décembre 2016. D'ailleurs, je crois que c'était une très bonne initiative. Elle a été adoptée à l'unanimité des parlementaires. J'aurais aimé être là pour pouvoir la voter, mais j'avais été élue seulement deux jours plus tôt, alors je n'étais pas encore assermentée. Je pense que c'était une belle initiative qui a réuni justement tout le monde pour faire justement plus de place à nos jeunes sur les conseils d'administration des sociétés d'État.

Alors, je me demandais quel était l'état de la situation actuellement et comment étaient choisis, donc, les jeunes pour remplir les postes sur les sociétés d'État qui leur sont accordés.

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Merci. Merci, M. le Président.

En fait, on est satisfaits, effectivement, depuis l'adoption du projet de loi, de voir que l'adhésion des sociétés d'État s'est faite, je dirais, même encore plus rapidement que ce que nous pensions. Bien sûr, les sociétés elles-mêmes se chargent de faire des démarchages, de faire des appels de proposition pour des candidatures, mais, si je fais quelques références de nombres, je ferais celles-ci. D'abord, 13 sociétés d'État sur 23 ont au moins un administrateur qui avait 35 ans ou moins au moment de leur nomination, c'est plus de 50 %. 18 administrateurs actuels de sociétés d'État avaient 35 ans ou moins au moment de leur nomination et 12 administrateurs de sociétés d'État ont 35 ans ou moins présentement. Alors, c'est quand même intéressant.

On les voit, ces jeunes-là, ils existent vraiment. J'ai même ici les sociétés en question, je ne sais pas si on veut que je les énumère, mais ce sera disponible comme document. Ça part de la Caisse de dépôt jusqu'à Transition énergétique Québec en passant par la Société de télédiffusion du Québec. Alors, on va bien sûr continuer ces efforts-là, mais je pense qu'on est sur la bonne voie d'y arriver, et on est, je pense, somme toute assez satisfaits du résultat.

Il y a également d'autres initiatives qui visent à... puis ça, si vous voulez, c'est dans l'onglet... mettre les jeunes dans les sites d'influence ou dans les sites de pouvoirs, les sites décisionnels. On a également formé des jeunes administrateurs en partenariat avec le Collège des administrateurs de sociétés. Il y a déjà deux jeunes qui ont été formés. Le financement permet à environ six jeunes de participer au programme cette année, et on va faire un appel à candidatures ces jours-ci pour les prochains qui pourront accéder à cette formation-là parce que, c'est comme dans d'autres situations, les gens disent : Bien oui, mais on veut bien avoir des jeunes de moins de 35 ans, mais est-ce qu'ils ont les compétences, l'expérience? Bon, l'expérience et le temps, on n'y peut rien, mais la compétence, certainement, ça se mesure et ça se mesure particulièrement lorsque les formations sont faites et suivies. Et je pense que c'était une très bonne idée de donner accès à cette formation aux jeunes administrateurs. Et on va bien sûr continuer d'agir non seulement avec les sociétés d'État...

C'est un peu comme la question de la parité. On discutait aujourd'hui de la parité hommes-femmes dans la députation. Puis on se souvient de l'impact important qu'avait eu la parité sur les C.A. des sociétés d'État entre les hommes et les femmes. Et je suis persuadé que, pour les jeunes de 35 ans ou moins, ça va avoir absolument le même impact. On n'a eu que des commentaires positifs, jusqu'à maintenant, des sociétés d'État sur la participation des jeunes aux activités des conseils d'administration.

Le Président (M. Picard) : Merci. Mme la députée de Marie-Victorin.

Mme Fournier : Ce qu'on comprend quand même, M. le Président, c'est donc que le gouvernement a un mot à dire sur les personnes qui sont nommées au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, c'est le gouvernement qui approuve les nominations, donc, des jeunes qui vont occuper les places qui ont été réservées, là, en vertu de la nouvelle loi.

M. Couillard : Bien, ce processus-là, d'abord, est en train de changer parce qu'on est en train d'introduire, de façon progressive, pour un ensemble d'organismes, dont les sociétés d'État, un mécanisme d'appel public de candidatures avec des profils de compétence recherchés et un mécanisme de sélection qui va être, je pense, fait selon les meilleures pratiques. Ça a toujours été ça, nos prédécesseurs aussi faisaient ça. La différence, c'est que, maintenant, on a cette capacité d'avoir des jeunes de 35 ans ou moins, qui n'existait pas auparavant. Chaque semaine, on fait des nominations sur les conseils d'administration des sociétés d'État et des organismes et on a un tableau de bord qui nous permet de vérifier quel est le progrès qu'on fait pour la parité hommes-femmes, pour la présence des jeunes, la présence des autochtones, des personnes de langue anglaise, des communautés culturelles, de façon à s'assurer qu'on progresse. Mais ce sont des nominations d'exécutif, bien sûr. Je pense que l'amélioration, pour les prochaines années, ce sera d'étendre ce qu'on a commencé au secrétariat général, avec des appels de candidatures publics pour la plupart de ces postes-là.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée.

Mme Fournier : Est-ce que vous êtes présentement en mode révision de la façon de sélectionner les candidatures parce que vous trouvez que le mode de sélection actuel n'était pas assez transparent?

M. Couillard : On veut toujours faire mieux, et je pense qu'un appel public de candidatures, c'est la meilleure façon de faire mieux. Mais on ne fera pas ça d'un coup sur toutes les sociétés d'État, il faut y aller progressivement. Je pense que, déjà, on a commencé pour certains tribunaux administratifs, on a fait des appels publics de candidatures et, progressivement, on va les étendre aux autres éléments.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée.

Mme Fournier : Oui, M. le Président. Alors, j'étais curieuse d'entendre le premier ministre à ce sujet-là parce que, oui, moi aussi, je me suis intéressée aux profils des candidats qui ont été sélectionnés par le présent gouvernement jusqu'à maintenant, depuis l'adoption de cette loi. Alors, je vais vous en faire un peu la nomenclature, je vais en citer quelques cas d'espèce, donc, parmi les candidats qui ont été retenus pour siéger sur les conseils d'administration.

Alors, d'abord, on peut notamment trouver Claudia Di Iorio, qui travaille à la Société de l'assurance automobile du Québec, en fait, qui siège sur le conseil d'administration, et qui a un lien direct avec le Parti libéral du Québec. En fait, c'est la fille d'un député libéral fédéral actuel. Elle est responsable de l'aile jeunesse de l'aile fédérale, elle milite au sein du Parti libéral du Québec. Et ce n'est pas la seule. Il y a plusieurs des jeunes qui ont été nommés dans des conseils d'administration des sociétés d'État qui ont un lien comme ça, absolument direct, avec le présent parti qui est au gouvernement.

En fait, la majorité, l'immense majorité, nous, on en a répertorié onze, nominations qui ont été faites, et la plupart d'entre eux ont vraiment un lien qu'on ne peut pas nier avec le Parti libéral. Alors, je viens d'en citer un cas. Je vais vous en décliner certains autres.

On peut également penser à Mia Homsy, qui est à Transition énergétique Québec, qui est une ancienne attachée politique de Raymond Bachand. Alors, on voit le lien extrêmement direct dans ce cas-ci aussi. On compte également Frédéric Barriault, qui est à Transition énergétique du Québec, lui aussi, qui a fait plusieurs dons au Parti libéral, qui est un ex-membre de l'aile jeunesse du Parti libéral, dont les parents sont aussi des grands libéraux. On peut aussi penser à Hugo Delorme, qui est à la Société de la Place des Arts de Montréal, mais également à la Société des loteries. M. Delorme est un ancien attaché politique, lui aussi, avec Alain Paquet en 2003-2004. Il a fait plusieurs dons au Parti libéral du Québec.

Je peux continuer encore. Il y a Marc-André L'Allier, qui est à la société québécoise de l'immobilisation. Alors, il est un ex-responsable des communications pour l'aile jeunesse du Parti libéral. Il a fait de nombreux dons au Parti libéral, lui aussi, dans son cas. Il y a même des gens qu'on peut faire aussi des liens assez directs. Par exemple, Jérémie Monderie Larouche, qui est à la Société de télédiffusion du Québec, qui est membre du Parti libéral du Québec depuis 2006, alors depuis 12 ans maintenant qu'il est membre de la formation politique. On peut également penser à Michèle Lalancette, qui est à La Financière agricole, qui a été une donatrice aussi du Parti libéral du Québec.

Donc, vous voyez que, sur toutes les personnes qui ont été nommées, tous les jeunes qui ont obtenu un poste sur les conseils d'administration des sociétés d'État en vertu de la nouvelle loi, mais on voit que l'immense majorité a des liens directs avec le parti au pouvoir, avec le Parti libéral. Moi, je vous dirais que ça me met vraiment extrêmement mal à l'aise de constater que cette loi-là semble, pour l'instant, avoir été utilisée pour donner des privilèges aux gens qui contribuent au Parti libéral, aux gens qui s'impliquent au sein du Parti libéral.

Alors, de voir que le gouvernement instrumentalise les jeunes en ce moment pour faire perdurer une espèce de système de copinage où les libéraux nomment des libéraux et que ça se perpétue comme ça dans le temps, j'aimerais entendre le premier ministre à ce sujet-là. Comment est-ce que qu'il peut expliquer que la quasi-totalité, l'immense majorité des jeunes qui ont été nommés en vertu de la loi peuvent être liés directement avec son gouvernement?

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Je vais commencer par dire que je suis excessivement déçu d'entendre la plus jeune députée de l'Assemblée se comporter de cette façon. Je pensais entendre de sa part la politique faite autrement. Est-ce qu'elle a à dire sur la compétence d'une de ces personnes? Peut-être qu'elle pourrait m'expliquer.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée.

Mme Fournier : Écoutez, je pense qu'il y a plein de jeunes compétents au Québec qui appartiennent à toutes les familles politiques ou qui ne sont pas liés à des familles politiques. Mais comment est-ce qu'on peut expliquer que la quasi-totalité, que la vaste majorité des jeunes qui ont été nommés ont un lien direct avec le gouvernement libéral? Est-ce qu'on voudrait faire croire que c'est un hasard? Que, tout simplement, ces gens-là sont arrivés comme ça au-dessus de la pile sans qu'on ait su au préalable qu'il y avait un lien avec le Parti libéral?

Moi, je ne pense pas du tout que ça relève du hasard. Puis, nécessairement, je pense que les Québécois ont le droit de se poser des questions sur les nominations auxquelles procède le Conseil des ministres. Je l'ai dit d'entrée de jeu, je crois que c'est une excellente loi, il fallait aller en ce sens-là. Mais il ne fallait pas que cette loi-là soit simplement un outil pour placer des jeunes libéraux dans des postes d'importance, dans des postes de pouvoir.

Le Président (M. Picard) : ...premier ministre.

• (15 h 50) •

M. Couillard : Donc, rien à dire sur la compétence, c'est ce que j'entends. Deuxièmement, elle-même a fait la promotion de l'engagement politique chez les jeunes dans son livre. Alors, je suis surpris de voir qu'elle veut pénaliser les jeunes qui sont engagés. Je serais très heureux, moi, qu'elle m'indique des jeunes péquistes. On va se faire un plaisir de les nommer.

D'ailleurs, je vais lui raconter une histoire qu'elle ne connaît pas. Quand on est arrivés, on a trouvé un ancien chef du Parti québécois qui avait littéralement été mis de côté par sa formation politique. On l'a gardé avec nous. On l'a rémunéré. Il le méritait parce qu'il était compétent. On a financé de nombreuses années le Chantier de l'économie sociale, dirigé par quelqu'un qu'elle connaît bien, M. Aussant. On ne s'est jamais posé de questions sur l'allégeance politique de M. Aussant. Et nous, on procède comme ça.

Alors, je vais lui apprendre également qu'aux époques où son parti était au pouvoir, ce fut à chaque fois une hécatombe politique dans les nominations, des congédiements assez disgracieux. On a fait le ménage, on a fait une purge et on s'est retrouvés, bien sûr, avec la famille politique qu'elle connaît bien.

Alors, moi, je suis ouvert à faire des nominations de tout le monde. Si elle a des jeunes qu'elle connaît, qu'elle veut me proposer, qu'elle veut nous proposer pour des nominations pour les postes vacants, ça nous fera plaisir d'étudier. Mais il faut avoir un profil qui correspond également à la société ou au poste demandé.

Alors, je pense que c'est un peu regrettable d'aborder la question comme ça. Honnêtement, je suis surpris. Je ne pensais pas que c'était comme ça que ma collègue ferait de la politique.

Le Président (M. Picard) : Merci. Mme la députée.

Mme Fournier : M. le Président, les Québécois ont le droit de se poser des questions. Puis clairement, quand on regarde les profils qui ont été retenus, il y a une orientation idéologique. Évidemment, il y a plein de jeunes compétents qui appartiennent, je le dis encore une fois, à toutes les formations politiques, aux jeunes, évidemment, qu'on espère qu'ils s'impliquent en politique. Mais comment est-ce qu'il peut expliquer que l'immense majorité des gens qui ont été nommés proviennent du Parti libéral, ont été des anciens employés? Comment est-ce qu'il peut justifier, comment est-ce qu'il peut penser, même, que ça a été le fruit du hasard, qu'on les a simplement sélectionnés pour leurs compétences? Bien sûr qu'ils sont compétents. Mais il y a plusieurs jeunes aussi qui sont compétents, et, étrangement, le gouvernement libéral semble sembler que les seuls jeunes compétents sont des jeunes libéraux. Je me questionne à ce sujet-là.

M. Couillard : Bien, nous, on pense qu'il y en a bien d'autres qui sont compétents, mais je vois qu'elle n'est pas capable de nier la compétence d'aucune de ces nominations-là. Alors, moi, je vais répéter. Alors, si elle a des noms à nous proposer, nous indiquer, ça nous fera plaisir de les étudier et de les évaluer. Et je pense qu'on doit se réjouir, au contraire, qu'il y a des gens engagés, mobilisés, impliqués qui se présentent. Et il y aura d'autres nominations, et on en fera d'autres.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée.

Mme Fournier : M. le Président, au-delà de la compétence, je vous ai nommé certains exemples, comme celui de Frédéric Barriault, qui est à Transition énergétique Québec, mais qui est fiscaliste. Alors, est-ce qu'on peut expliquer aussi? Il n'y a pas de lien direct, là, entre les formations politiques... entre les formations académiques et le poste occupé sur les conseils d'administration. Alors, pourquoi un fiscaliste libéral a-t-il été nommé, par exemple, sur le C.A. de Transition énergétique Québec? Qu'est-ce qui explique, autre que son allégeance libérale?

M. Couillard : Je vais lui laisser ses hypothèses, mais est-ce qu'elle est familière avec le concept d'écofiscalité, peut-être? Peut-être qu'elle a entendu parler, peut-être, une fois ou deux de l'écofiscalité, c'est-à-dire l'utilisation des politiques fiscales de l'État pour favoriser la transition énergétique. Alors, c'est une très, très bonne nouvelle. Merci d'avoir souligné cette nomination.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée. Il reste trois minutes à votre premier bloc.

Mme Fournier : Bien, écoutez, M. le Président, le premier ministre peut tenter d'esquiver comme il le veut les questions, mais, dans le cas, par exemple, de M. Barriault, c'est un fiscaliste spécialisé dans le traitement des testaments. Alors, il a bien beau parler d'écofiscalité, là, je suis bien d'accord puis, oui, évidemment, je connais le sujet, j'en ai entendu parler, mais, voyez-vous, il n'y a pas de lien.

Alors, est-ce que le premier ministre peut reconnaître qu'en ce moment il y avait vraiment une utilisation de la loi à des fins partisans pour donner des promotions aux membres du Parti libéral? Parce que, vraiment, quand on regarde le profil des personnes qui ont été sélectionnées, on ne peut pas dire que c'est simplement pour une question de compétence. Il y a vraiment une orientation idéologique qui a été choisie. Et moi, j'aimerais que le premier ministre puisse expliquer ce choix-là aux Québécois.

M. Couillard : Bien, ce sont de très bons choix parce que ce sont des personnes compétentes et impliquées. Tiens, je vais donner un exemple d'une des premières personnes qu'elle a citées, puis elle aurait dû être prudente avant de parler de ce cas-là, c'est Claudia Di Iorio à la SAAQ. Savez-vous pourquoi elle est à la SAAQ? Parce qu'elle a eu un accident presque mortel qui a changé sa vie. Et je crois que c'est un bon parcours de vie pour aller agir à la Société de l'assurance automobile du Québec.

Alors, avant de porter des jugements rapides sur les gens comme ça, considérez l'ensemble des gens. Moi, je ne porte pas de jugement rapide sur personne et je pense qu'elle devrait être un peu plus généreuse dans ses commentaires et s'assurer qu'elle reconnaît la participation des jeunes. Je lui répète que, si mes collègues ont des nominations à me suggérer pour diverses sociétés d'État, ça me fera plaisir de les considérer.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée.

Mme Fournier : M. le Président, s'il y avait juste le cas de Mme Di Iorio, évidemment, on ne se serait pas posé de questions. Le problème, c'est quand on creuse, c'est quand on accumule les nominations partisans qui ont été faites depuis l'application de cette loi-là. C'est ça qui cause problème. C'est ça, le noeud, le noeud de l'affaire.

Alors, oui, le premier ministre peut noter ce cas spécifique qui nous préoccupe en ce moment, mais il y en a plein d'autres, l'immense majorité. Alors, comment est-ce qu'il peut justifier ça autrement que par une orientation idéologique?

M. Couillard : Bien, au contraire, s'il y a un gouvernement qui a fait peu de nominations partisans, c'est le nôtre. Et je serais prêt n'importe quand, n'importe quand, à comparer la performance du Parti québécois dans ses nominations à la nôtre. Ce serait, d'après moi, pour la députée un exercice salutaire. Au contraire, on a été très transparents. On a recruté des gens très compétents et on va continuer de le faire. Je répète, si elle veut nous référer des candidatures, des C.V., qu'elle le fasse, on sera heureux de les considérer.

Le Président (M. Picard) : Il vous reste une minute, Mme la députée.

Mme Fournier : Bien, je vais simplement conclure, M. le Président, en disant qu'on a la preuve béton que les gens qui ont été nommés par le présent gouvernement libéral sur les sociétés d'État pour combler les postes réservés aux jeunes de 35 ans et moins sont directement liés avec le Parti libéral. Alors, quand on parle de nominations partisans, on en a un exemple qui est probant. Il a beau se défilé, les noms, les profils le démontrent extrêmement clairement. Alors, oui, il y a eu une orientation idéologique, et moi, j'aurais aimé, j'aurais espéré que le premier ministre, qui a l'intention d'ailleurs de réviser le mode de nomination, là c'est une bonne nouvelle, puisse le reconnaître et dire que ce n'était pas la meilleure façon de procéder à des nominations pour les conseils d'administration.

Le Président (M. Picard) : Merci.

M. Couillard : ...qu'on est en train de faire cette révision, ce sera une bonne chose, mais, encore une fois, elle devrait plutôt féliciter chacun de ces jeunes hommes et jeunes femmes qui acceptent de donner de leur temps bénévolement pour être sur des conseils d'administration de sociétés d'État.

Le Président (M. Picard) : Merci. Nous entreprenons le premier bloc de la partie gouvernementale. Mme la députée de Richmond. Le bloc est d'une durée de 17 minutes.

Mme Vallières : Merci beaucoup, M. le Président. Puis, effectivement, des jeunes compétents, il y en a énormément au Québec. Au-delà de la députée de Marie-Victorin qui dit faire une tournée dans les cégeps et les universités, on est également une aile parlementaire qui est sur le terrain constamment et qui rencontre ces jeunes aussi. Et le premier ministre fait une tournée extraordinaire aussi, depuis le lancement de la Politique québécoise de la jeunesse, pour rencontrer les jeunes de partout au Québec. Donc, on est en mesure de constater à quel point ces jeunes sont ambitieux.

Je ferais une parenthèse pour mentionner également, et ne pas l'oublier, que la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec est le groupe jeunesse le plus nombreux et le plus influent qu'on connaisse. Et je suis vraiment fière et heureuse d'en avoir fait partie, de continuer à m'y impliquer également, et que ces jeunes grandissent, et qu'ils fassent partie de notre grande force économique et de l'avenir et du présent du Québec aussi. Alors, tant mieux si le passage chez nous et/ou dans d'autres formations politiques peuvent leur être utile.

Je suis aussi étonnée de la position de la députée de Marie-Victorin qui demande à notre jeunesse d'être engagée, d'être audacieuse, qui voudrait faire en sorte que les jeunes croient davantage en la politique et que le cynisme ambiant que l'on sent et qui continue de croître également s'amenuise avec le temps. Et, comme le premier ministre le mentionnait, je pense qu'au-delà de vouloir faire de la politique autrement le dire, c'est facile, le faire, c'est différent. Donc, on est devant l'épreuve de crédits, alors une expérience à connaître aussi. On a un bilan extraordinaire pour les crédits Jeunesse, et c'est ce que l'on regarde aujourd'hui. C'est important de renoter les bons coups que l'on a faits.

Je suis arrivée, moi, en politique, j'avais 34 ans, donc certes plus âgée que la plus jeune députée de l'Assemblée nationale, mais j'ai quand même grandi dans un parti qui est pour moi le véhicule le plus fort que j'aie connu pour venir passer mes idées et m'impliquer justement par l'audace que j'avais parce que j'étais une jeune engagée et parce que je voulais faire en sorte qu'on puisse aller plus loin. Et une de mes motivations à me lancer en politique a été la place des jeunes dans la société. Alors, on est directement en lien avec ça. Je suis contente que les jeunes aient leur place dans nos sociétés d'État. Je suis contente dans notre parti que les jeunes, on soit en grand nombre aussi, parce qu'on est plusieurs jeunes députés.

• (16 heures) •

Et, que ce soit avec la Politique québécoise de la jeunesse ou encore avec la Stratégie d'action jeunesse, on a parlé à tous les jeunes, d'ailleurs. Donc, des jeunes, qu'on soit une personne handicapée, qu'on soit ceux qui excellent, qu'on soit des jeunes marginalisés, qu'on soit avec un parcours différencié, les jeunes autochtones, on leur a parlé également, on les a rencontrés à plusieurs reprises, que l'on soit un Québécois de langue anglaise, les régions, les milieux urbains, ces jeunes, on les a rencontrés. Et je pense que ce legs politique que j'aurai eu pendant ces quelques années, au-delà du comté, c'est vraiment une grande fierté de mon gouvernement. On a fait des actions extraordinaires. Puis cette grande fierté, je comprends que les partis d'opposition, peut-être, ne sont pas intéressés à en parler tant que ça parce que, justement, on a un bilan extraordinaire en matière de jeunesse puis en autres matières également, évidemment, mais c'est notre rigueur. Et ça, c'est important de le rappeler aussi.

Alors, on a atteint cet équilibre puis non seulement l'équilibre entre le social et l'économique, mais l'équilibre intergénérationnel, l'équilibre budgétaire aussi, on en a parlé énormément. Le Québec va bien, et, parce que le Québec va bien, c'est ce qui nous a permis, dans le dernier budget, d'annoncer que les crédits dédiés à la jeunesse allaient être majorés, majorés de beaucoup, hein, près de 7 millions. Donc, c'est quand même une grande réussite et c'est important de mentionner ces investissements majeurs et importants.

Et, quand le premier ministre se promène et va à la rencontre des différents groupes jeunes, il y a une citation que je me suis permise de garder tout au long de mes fonctions comme adjointe parlementaire du premier ministre, c'est qu'il a mentionné que «dans le nouveau Québec, nous avons les moyens de soutenir notre jeunesse dans ses ambitions et nous lui faisons la place qui lui revient pour bâtir la société dans laquelle elle souhaite vivre».

Alors, pour une première fois dans la Stratégie d'action jeunesse, on place le jeune carrément au centre des actions. Donc, oui, on agit avec et en partenariat avec différents organismes, 90 partenaires, 200 mesures, mais c'est le jeune qui est placé là et c'est parce qu'on l'a écouté lors des différentes consultations et parce qu'on est sur le terrain avec eux également qu'on est capables d'agir aussi directement.

Et on a connu et on connaît beaucoup, beaucoup de premières dans notre histoire avec les jeunes depuis le lancement de la stratégie : première fois qu'on a carrément deux feuillets fiscaux, lors des dépôts des deux derniers budgets, qui concernent la jeunesse. Et on parle de dépôts de budgets, donc on parle évidemment d'argent et d'investissements. Ça suit carrément nos actions, évidemment, de la stratégie. Puis on a de la vision, on a été cohérents également pour tout mettre en place et en arriver à ce qu'on connaît aujourd'hui.

Des premières, il y en a d'autres. On a ajouté carrément l'entrepreneuriat dans les axes que l'on voit maintenant dans la Stratégie d'action jeunesse. Et, quand on dit ça, c'est donc qu'il y a des actions concrètes avec des partenaires et qui touchent des jeunes également.

Une autre première, c'est que c'est la première fois que la Stratégie d'action jeunesse est complètement attachée d'avance pour son financement. Alors, ça permet aux différents groupes partenaires avec nous une prévisibilité certaine, ça permet justement à eux également d'être très cohérents puis une stabilité dans leur organisation, qui vont les amener bien au-delà également de ce qui leur avait déjà été permis.

Une autre première, parce qu'il y en a énormément, et on l'a annoncée récemment pour le lancement, c'était la création de la chaire-réseau. C'est une chaire unique au Canada. Alors, c'est grâce au leadership du premier ministre que l'on peut connaître cette première aussi au Québec.

Et évidemment, bien, ce n'est pas fini, il y a aussi la Grande consultation jeunesse. On a réuni 140 jeunes à Québec, où on parlait d'inclusion avec la société. Et le premier ministre est venu leur parler. Alors, ce sont des jeunes marginalisés, des jeunes aux parcours de vie différenciés. Et le premier ministre ne s'est pas contenté de livrer une allocution puis de tout simplement passer un message, mais il a écouté et il a répondu aux différentes questions. On a eu des échanges, ma foi, très touchants cet après-midi-là, quand on est allés les visiter. Et d'ailleurs les gens de la Grande consultation jeunesse disaient que c'était la première fois que le gouvernement s'engageait de façon aussi importante envers l'action communautaire autonome jeunesse, et donc, c'est cité au texte, c'est un 3 150 000 \$ qui leur ont été consacrés. Alors, c'est ça, le bilan jeunesse de notre gouvernement. C'est du concret qui touche directement les jeunes.

Et je vous parlais d'exemples qui me rendent très fière du gouvernement. Je vous nommais donc cette grande fierté qui m'habite face à mon gouvernement, mais c'est aussi, ça transparait dans mes propos, mais cette grande fierté que j'ai envers le premier ministre aussi, qui a décidé de garder sous sa responsabilité les dossiers jeunesse. Et vraiment il les porte d'une façon remarquable. Et, dans chacune des interventions où j'ai eu l'opportunité de le côtoyer, c'était fait de façon naturelle et sentie. Il s'imprègne des jeunes qu'il rencontre, et c'est vraiment très inspirant. Et cette place qui est faite pour

les jeunes, autant à l'intérieur de notre aile parlementaire ou encore dans les différentes organisations, il y croit fondamentalement. Et c'est d'une importance capitale parce qu'à partir du moment où on y croit c'est là où ça continue de transparaître dans nos actions. Et d'ailleurs il mentionne que «l'intérêt de la jeunesse est une préoccupation qui engage tout le gouvernement et qui empreint l'ensemble de nos décisions».

Avec la Stratégie d'action jeunesse, dont vous voyez les répercussions, et l'ensemble des investissements dans les crédits que l'on étudie aujourd'hui, on voit à quel point la jeunesse a été une considération transversale au gouvernement que l'on mène aujourd'hui, et donc il y a une considération de l'ensemble des ministères du gouvernement du Québec qui agissent avec le Secrétariat à la jeunesse. Ce que ça a apporté, c'est... je vous disais tout à l'heure qu'on avait une vision et de la cohérence. Ça a apporté justement d'éviter des doublons. Ça a apporté une optimisation extraordinaire du Secrétariat à la jeunesse qui a permis des économies substantielles, d'ailleurs, qui ont toutes été réinvesties directement dans des projets pour les jeunes. Donc, c'est un exemple très porteur du leadership, justement, du premier ministre dans ces dossiers-là pour que vraiment on en fasse toujours le plus possible.

Et également il mentionnait aussi, à chaque intervention où on était, que la société a évidemment tout à gagner, et je le cite, d'«avoir des jeunes motivés et dynamiques, [...] ce sont les leaders et les entrepreneurs». Et ce que je veux retenir particulièrement, et ce serait important que chacun des jeunes au Québec entende ce message-là, selon moi, c'est qu'ils sont non seulement l'avenir du Québec, on entend beaucoup ça comme jeunes : C'est le fun, vous êtes l'avenir, lâchez pas, mais le premier ministre prend le temps de leur dire qu'ils sont le Québec maintenant aussi, d'où l'importance qu'on leur accorde, nous, dès maintenant.

Donc, voilà autant d'exemples, justement, qui me rendent fière. On parlait d'exemples de terrain, on parlait de premières tantôt aussi. Vous verrez dans les crédits la mise en place des premières stratégies d'action jeunesse locales. Donc, on travaille au niveau national, évidemment, on a des préoccupations pour l'ensemble du Québec, mais on veut savoir sur le terrain, justement, comment tout ça descend, quelles sont les actions qui vont être dans chacune de nos municipalités, au Québec, dans chacune de nos MRC. Alors, pour la première fois, avec la réelle volonté que tous les jeunes Québécois, où qu'ils soient, puissent vraiment avoir le moyen de leurs ambitions, avec la collaboration de l'UMQ et de la FQM, on a pu mettre en place des stratégies locales avec les autorités en place. Puis évidemment on est sur le plus grand nombre de territoires possible puis on veut respecter le grand principe très important et qui a été grandement salué de gouvernance de proximité aussi qu'on a établi avec les autorités locales. Et ce que ça a donné, en fait, c'est que ça a donné un succès extraordinaire. C'est un demi-million, en fait, par année d'investissements qui se font dans nos différentes municipalités.

Et qu'est-ce que c'est au juste? C'est qu'il y a... Forte d'exemples qui avaient déjà été faits, entre autres sur l'île de Montréal ou encore dans les plus petites localités en région, la MRC des Sources, qui est dans la circonscription que je représente, s'était donné le mandat de se faire une propre politique jeunesse ou encore une stratégie, peu importe les noms qui leur sont donnés. Et, forts de ces exemples-là, avec l'UMQ et la FQM, comme je le disais tout à l'heure, on a bâti ces stratégies ou l'opportunité, en fait, de financement pour eux, que ce soit pour mener des consultations, mettre en place des comités jeunesse ou même financer des initiatives ponctuelles. Vraiment, ça a été un succès vraiment fulgurant, beaucoup plus de gens qui ont cogné à la porte que de gens que l'on a pu aider. C'est pourquoi on revient encore avec un appel de projets sous peu. Plusieurs municipalités s'en sont prévaluées également.

Alors, tout ça pour montrer que nos jeunes au Québec, on y croit. Oui, on sait que c'est une jeunesse ambitieuse. Les dossiers jeunesse, comme tout autre dossier, ne sont pas vus d'une façon partisane, bien au-delà, mais ils sont vus d'une vision de jeunes engagés, de jeunes ambitieux, de jeunes que l'on reconnaît comme étant compétents et, comme je le disais tout à l'heure, qui peuvent participer non seulement pour l'avenir, mais maintenant au Québec d'aujourd'hui aussi. Et, en ce sens, j'aimerais demander au premier ministre : On va continuer encore à poser des questions. La Stratégie d'action jeunesse est toujours en place. Alors, comment on va continuer, puis quelles sont ces actions marquantes également des mesures-phares dans le temps?

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

• (16 h 10) •

M. Couillard : Bien, merci. Puis la députée de Richmond a été très, très associée au développement de la politique, de la stratégie. Je la remercie d'ailleurs de tous ses efforts.

Peut-être un élément, parce qu'il y a beaucoup d'éléments-phares dans cette politique, c'est les stratégies jeunesse locales. On a voulu s'assurer que tout ne vient pas de Québec, mais que ça vienne également des milieux. Par exemple, des projets de développement des talents musicaux des jeunes des milieux défavorisés, c'est des exemples qui sont issus de la communauté, localement, améliorer le savoir-être, savoir-faire de jeunes vivant dans ces milieux afin de les aider à prendre leur place. Et on va pouvoir, donc, assurer un financement de 5 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour les organismes qui entreprendront de tels projets qui s'inscrivent dans des stratégies jeunesse locales. Alors, je pense que c'est également quelque chose qu'on a entendu beaucoup dans nos régions. C'est un élément pour agir dans ces régions, dans nos régions.

Par exemple, dans la mienne, on peut également faire affaire au FARR, là, le fonds d'aide au rayonnement des régions. Je vois que le cégep de Jonquière a eu deux projets, un sur la région éducative Saguenay—Lac-Saint-Jean, les premiers pas vers une entente sectorielle en persévérance scolaire, et également le même cégep avec le projet de conciliation études-travail qui vise à soutenir les étudiants travailleurs et les entreprises qui les embauchent. Il y a eu des projets similaires en Outaouais, sur la Côte-Nord, en Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Alors, je pense que c'est important de noter qu'il y a beaucoup d'effort qui est fait pour que les communautés et les milieux, notamment dans les régions, puissent mettre sur pied leurs projets. Et, quand on parle de régions, on parle bien

sûr de Place aux jeunes en région. On a eu l'occasion, ensemble, d'annoncer le nouveau financement de cette mesure-là qui a énormément d'impact. On avait d'ailleurs, ce jour-là, des exemples frappants et vivants de jeunes qui sont venus et qui sont restés s'installer en région à cause de cette mesure de Place aux jeunes en région. Alors, il y a de nombreuses initiatives qui peuvent être remarquées. On aura l'occasion de les détailler au cours de ces crédits.

Mais, si on regarde plus largement la question des crédits, qui, après tout, est la raison pour laquelle on est ici, on a quand même réussi, cette année, à développer un financement accru pour des initiatives jeunesse. On en est maintenant à... attends un peu, là, plus de 40 millions actuellement, et ça va augmenter au cours des prochaines années jusqu'à 48 millions en 2020-2021. C'est un écart considérable, et ça nous permet donc de faire bénéficier les jeunes également des marges de manoeuvre retrouvées que le Québec a. Vous savez que, les deux premières années, on a été obligés de résorber un important déficit de l'ordre de plusieurs milliards de dollars. Et, maintenant qu'on a rétabli cet équilibre et qu'on a généré des marges de manoeuvre, bien, on en fait bénéficier les citoyens en développement économique, en investissement, en éducation, en santé, en baisses d'impôts également et en initiatives jeunesse avec une politique et une stratégie jeunesse qui ont été, ma foi, fort bien accueillies.

Le Président (M. Picard) : Merci. Il reste une minute ou on le reporte au prochain bloc.

Mme Vallières : Je peux peut-être...

Le Président (M. Picard) : Une minute.

Mme Vallières : Reportons, d'accord. Oui, merci.

Le Président (M. Picard) : Reportons, O.K. Je vais maintenant céder la parole à M. le député de Chambly pour votre bloc d'une durée de 22 min 45 s.

M. Roberge : Merci bien, M. le Président. S'il y a une bataille à faire au Québec pour la jeunesse puis toute la vie des gens, mais on veut s'attarder à la jeunesse, c'est celle d'une éducation de qualité, c'est celle du droit à l'éducation. Or, l'actuel gouvernement a fait adopter, l'automne dernier, le projet de loi n° 144, qui encadre supposément l'école à la maison et les écoles qu'on dit illégales.

Cet hiver, il y a eu le règlement qui suit ce projet de loi n° 144, et ce qu'on remarque, c'est qu'avec ce projet de loi et ce règlement qui a été déposé les parents qui font l'école à la maison n'auront aucune obligation d'exposer leur enfant au programme de science, mais même aucune obligation d'exposer leur enfant à quelque notion de science qui soit. Il n'y a aucune obligation, même de sensibiliser ou d'exposer les enfants aux sciences.

Le premier ministre est lui-même quelqu'un qui est formé en sciences de manière assez exceptionnelle. Est-ce qu'il est à l'aise avec ça?

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Présenté comme ça, possiblement que c'est difficile d'être à l'aise, mais, si on connaît vraiment le dossier, puis je suis certain qu'il le connaît, malgré ce qu'on peut penser parfois, et il a eu l'occasion d'échanger avec le ministre de l'Éducation là-dessus souvent, il faut connaître la première réalité, c'est que ces enfants étaient totalement inconnus, inconnus. Personne ne savait où étaient les enfants qui étaient en situation soit de ne fréquenter aucune école ou à l'enseignement à domicile. Maintenant, comme on va pouvoir, avec les pouvoirs qui sont donnés par la loi, faire le recoupement avec les fichiers d'assurance maladie et d'autres bases de données, on va savoir exactement qui sont ces enfants, où ils sont et quelle est la formation qu'ils reçoivent.

Il faut également qu'il sache, et il le sait probablement, que, constitutionnellement, il y a une obligation d'assurer le choix des parents d'assurer l'éducation de leurs enfants à la maison, constitutionnellement, et on ne peut non plus les forcer à suivre un programme d'éducation spécifique et rigoureusement encadré. C'est également une réalité constitutionnelle. Je suggère qu'il aille aux crédits de l'Éducation pour en débattre avec le ministre de l'Éducation, qui pourra l'éclairer davantage.

Alors, contrairement à l'image qu'il veut donner, qui est l'image d'une détérioration ou d'un recul, c'est une immense avancée pour les enfants qui étaient littéralement dans la nature sans être identifiés, qui n'avaient aucune relation avec le milieu scolaire, dont on ne pouvait absolument pas mesurer les progrès et qui, maintenant, pourront être suivis de façon beaucoup plus rigoureuse. Et, encore une fois, il faut qu'il soit prudent et qu'il prenne connaissance des droits constitutionnels des gens, de ce qu'il est possible de faire et de ce qu'il n'est pas possible de faire.

Le Président (M. Picard) : M. le député de Chambly.

M. Roberge : Merci. Mais je suis au courant du fait que les parents peuvent choisir de scolariser à la maison. Ce n'est pas remis en question. Mais je comprends mal pourquoi le premier ministre et son gouvernement associent le fait d'identifier et de savoir où sont les enfants et une baisse d'exigences. Pourquoi lier les deux? C'était un problème, le fait que certaines familles choisissaient de faire l'école à la maison. En fait, ce n'est pas un problème qu'ils fassent l'école à la maison, mais qu'ils choisissaient de le faire de manière clandestine, sans que personne ne le sache, sans que personne ne les encadre, c'était un problème. Et c'est un problème qui a été réglé par le croisement de données avec la RAMQ. Fort bien. Mais en quoi le croisement de données avec la RAMQ amène à une baisse d'exigences? Et pourquoi, parce qu'on

sait où sont les enfants, tout à coup on baisse les exigences puis on n'exige pas que soient vues des notions de science? Et c'est ça que je ne comprends pas dans le raisonnement du premier ministre.

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, encore une fois, il faut répéter qu'on est actuellement en consultation sur ce règlement-là. Je suis certain que le collègue aura l'occasion de faire ses remarques et pourra participer à l'effort qui permettra de l'améliorer. Je vais lui répéter quelque chose qu'il est important de savoir, et c'est surprenant pour les citoyens qui l'entendent, mais c'est la réalité constitutionnelle du pays. Alors, il est juridiquement impossible d'imposer le respect intégral d'un programme d'étude dans le contexte de l'enseignement à la maison ni il est impossible pour une province de purement et simplement interdire la scolarisation à la maison. On peut l'encadrer, et c'est relativement limité, compte tenu de ce que j'ai exprimé auparavant. Alors, il faut également tenir compte de cette réalité, qui est une réalité qui serait la même, quelle que soit la personne qui aurait à réglementer sur l'enseignement à la maison. Il y a une période de consultation qui est actuellement en cours. C'est une table de concertation en matière d'enseignement à la maison qui va agir à titre d'instance-conseil tout au long de la mise en oeuvre du nouveau cadre normatif.

Quels sont les avantages de ce projet de règlement? D'abord, ça évite une approche stricte qui aurait pour effet de polariser les intervenants au profit d'un modèle équilibré, respecte la souplesse que commande cette forme d'enseignement et garde l'intérêt de l'enfant en prévoyant diverses mesures minimales de suivi des enfants concernés. Il peut également être vu en lien avec les mesures de protection de la jeunesse maintenant et accroît les chances de réussite de ces enfants en leur offrant un accès à diverses ressources scolaires. Et, en terminant, ça se compare très avantageusement à d'autres modèles d'encadrement de l'enseignement à la maison ailleurs au Canada, dont certains prescrivent un suivi ministériel.

Alors je pense qu'on est vraiment, ici, au maximum de ce qu'il est possible de faire compte tenu du droit des gens et de la Constitution. On va bien sûr être tout à fait ouvert à écouter les remarques que les partis d'opposition, et les citoyens, et les organismes également pourront apporter dans le but d'améliorer le règlement dans sa formulation actuelle. Il doit rester encore quelques jours au processus de consultation. Donc, il sera certainement possible de le faire.

Le Président (M. Picard) : M. le député de Chambly.

M. Roberge : Bien, je comprends que les parents ont le droit de faire l'école à la maison. Je comprends qu'on ne puisse pas exiger qu'il se passe à la maison exactement ce qui se passe à l'école avec les mêmes approches pédagogiques, avec les mêmes manuels, à la même heure, en même temps. Je ne veux pas ça. Mais le premier ministre nous dit : On ne peut pas exiger, là, faire un curriculum très, très, très précis de ce qui va se faire à la maison.

En ce moment, ce qui est exigé, selon le projet de règlement... parce que, dans la loi, il y avait vraiment très peu d'exigences. Il faut vraiment aller dans les règlements parce que la loi, c'est encore plus insipide. Ça disait que, dans le règlement, un enseignement approprié doit comporter, et là je lis un extrait du règlement du gouvernement, là : «...des activités variées et stimulantes visant l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences diverses, incluant l'apprentissage de la langue française, d'une autre langue et de la mathématique.»

Donc, il y a eu un choix, pour le gouvernement, de nommer des matières. On a choisi de nommer le français, les mathématiques. Pourquoi n'a-t-on pas choisi de nommer, à tout le moins de nommer, la science?

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

• (16 h 20) •

M. Couillard : En fait, il y a deux options, et il a oublié de le mentionner, il y a deux options possibles pour le choix du parent dans une situation d'enseignement à la maison. D'abord, l'option qui est plus près de ce qui se fait à l'école avec le Programme de formation de l'école québécoise, les épreuves ministérielles et d'établissement ou, selon le choix du parent, appelons-la une option plus souple, et c'est ce qu'il vient de dire, des activités variées et stimulantes visant l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences diverses, l'apprentissage de la langue française, d'une autre langue et de la mathématique. Et pour ça le gouvernement tient compte de l'enseignement généralement dispensé et de l'expérience éducative vécue à l'école ainsi que de la possibilité pour l'enfant de fréquenter une école.

Maintenant, ce qui est actuellement regardé comme alternative pour améliorer, c'est de commencer par le même préambule, donc apprentissage de la mathématique, de la langue française et d'une autre langue, ainsi que d'au moins — c'est ce qui pourrait être ajouté, on verra les commentaires au cours de la consultation — une matière ou discipline appartenant à chacun des domaines suivants : a, mathématiques, sciences et technologie, b, univers social, c, arts, d, développement de la personne. Donc, on voit qu'on étend les possibilités, mais il faut au moins une de ces matières dans chacun des groupes.

Donc, sa question va trouver sa réponse. Il faudra voir jusqu'où va aller la révision du règlement suite à cette possibilité. J'ignore si elle a été déposée par des gens dans notre processus de consultation ou si c'est la réflexion actuelle du ministre. Mais ce genre d'inquiétude que mon collègue a énoncée est certainement à la base de cette précision qui va être apportée avec, encore une fois, un contexte qui est très, très délicat, qui est la limite de ce que l'État peut exiger pour un enfant dont les parents font le choix libre et éclairé d'utiliser la scolarisation à la maison en sachant qu'on ne peut imposer un programme éducatif rigide et très détaillé.

Le Président (M. Picard) : Merci. M. le député de Chambly.

M. Roberge : Merci. Je comprends qu'on est dans un domaine où on doit balancer les droits et devoirs. Je comprends que, dans la Constitution, on permet aux gens de choisir de faire l'école à la maison. C'est très bien, mais il y a les droits des enfants. Et les enfants ne choisissent pas de faire l'école à la maison, c'est le choix des parents. Puis il ne faut pas que les enfants soient perdants dans ça. Et ça, c'est notre responsabilité, comme élus, comme gouvernement, de les protéger.

Il va falloir que, sans définir l'ensemble du programme précisément de chacune des notions de ce qui est vu à la maison, il faut viser à ce que les gens, les enfants dont les parents font le choix de l'école à la maison, puissent avoir un parcours qui mène à un diplôme pour qu'ils puissent s'intégrer à la société. Est-ce qu'on peut s'entendre sur cette base-là, qu'à la fin il faut que le parcours mène à un diplôme?

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Idéalement, oui, mais c'est quelque chose, non plus, qu'on ne peut pas exiger constitutionnellement. Il faut encore une fois revenir à l'essentiel, qui est... Ici, la marge de manoeuvre est beaucoup plus limitée que peut-être ce que mon collègue pense. On ne peut pas aller beaucoup plus loin que ce qui a été mentionné ici. Le ministère envisage d'y arriver avec plus de soutien, plus d'options pour les matières supplémentaires en les divisant en différents groupes, comme je viens de lui expliquer. Je l'encourage à poursuivre le dialogue avec mon collègue le ministre de l'Éducation, et du Loisir, et du Sport.

Il faut également dire que les familles qui font ce choix-là vont bénéficier d'un montant additionnel récurrent de 4 millions de dollars dès l'année scolaire 2018-2019, rendre disponibles pour les élèves diverses ressources comme les manuels scolaires, du matériel didactique, des ressources professionnelles, en plus de donner accès aux infrastructures scolaires, sportives et récréatives aux familles, les familles également. Ça s'ajoute au 3 millions récurrent accordé en 2017-2018 dans le cadre des mesures pour les enfants scolarisés à la maison au primaire et au secondaire dans les règles budgétaires des commissions scolaires.

Alors, il faut rappeler encore une fois que le projet de règlement de l'enseignement à la maison se doit, se doit, ce n'est pas une option, se doit de privilégier un modèle d'accompagnement souple et équilibré, et qui place — là, on est d'accord là-dessus — l'intérêt de l'enfant au centre du processus d'encadrement, et qui doit être vu en lien avec les dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse où, par exemple, la non-fréquentation scolaire ou la non-éducation est un motif de signalement en regard de cette loi.

Alors, je crois qu'on est dans la bonne voie pour trouver le meilleur équilibre possible dans le respect des constitutions et des lois existantes. Et j'encourage le collègue à poursuivre le dialogue avec le ministre de l'Éducation pour proposer d'autres aménagements en sachant, encore une fois, qu'il y aura toujours une limite à ce qu'on peut faire.

Le Président (M. Picard) : Merci. M. le député de Chambly.

M. Roberge : Oui. Là où le bât blesse, c'est que c'est un recul. L'automne dernier, en adoptant le projet de loi n° 144, contre lequel ma formation politique a voté, soit dit en passant, le gouvernement fait un recul. Je ne pense pas qu'on ne respectait pas les droits constitutionnels. On n'était pas... Le gouvernement n'était pas traîné en cour, là, hein? Ce n'est pas vrai qu'on ne respectait pas la Constitution depuis 1988 parce que, depuis 1988, dans la Loi sur l'instruction publique, à l'article 15, on disait : «Est dispensé de l'obligation de fréquenter une école l'enfant qui :

«4° reçoit à la maison un enseignement et y vit une expérience [...] qui, [...] sont équivalents à ce qui est dispensé ou véhiculé à l'école.»

Donc, avant l'adoption du projet de loi n° 144, les parents qui faisaient l'école à la maison devaient donner un enseignement ou une expérience éducative à leurs enfants qui sont équivalents à ce qui est dispensé ou vécu à l'école. Donc, tu ne peux pas être en dessous, ça ne peut pas être équivalent à ce qui est vécu à l'école si en 10 ans, de six ans à 16 ans, parce que l'école est obligatoire au Québec de six ans à 16 ans, bien, ce n'est pas équivalent à ce qui se vit à l'école si jamais mon enfant n'est exposé à aucune notion d'histoire. Si jamais mon enfant, en 10 ans, de six ans à 16 ans, là, jamais je ne lui donne la moindre notion de science, évidemment, ce n'était pas équivalent à ce qui est vécu à l'école.

Alors, ça, c'étaient les balises jusqu'à l'automne 2017 au Québec. La barre était là. Les parents pouvaient choisir leurs méthodes pédagogiques, pouvaient voir les notions dans un ordre différent de ce qui se passe à l'école, mais il fallait que ce soit équivalent, il fallait que ça mène à un diplôme parce qu'à l'école ça mène à un diplôme. Bien sûr, on ne diplôme pas tout le monde, mais on vise un diplôme. Puis la barre était là jusqu'à novembre 2017.

Et là, en novembre 2017, on a adopté un projet de loi, 144, le gouvernement a adopté un projet de loi, 144, qui a dit : Non, on va dépister les jeunes, très bien, on va donner un pouvoir à la DPJ d'agir, très bien, mais on va réduire les exigences. Il n'y a personne qui a demandé ça, enfin, personne de raisonnable qui a demandé ça, c'est-à-dire qu'il ne faut plus que ce soit équivalent à ce qui est à l'école. Et je m'explique mal pourquoi, au nom du fait qu'on va donner de l'argent aux commissions scolaires pour accompagner les parents, ce qui est une bonne chose, au nom du fait qu'on va croiser les données avec la RAMQ, ce qui est une bonne chose, au nom du fait où on peut donner des outils à la DPJ, ce qui est une bonne chose, on prend l'article 15, qui disait que l'expérience à la maison doit être comparable et équivalente à ce qui se fait à l'école, et on réduit ça à peu de chagrin en disant : Pas de science, pas d'histoire, ce n'est pas grave. Ce n'était pas nécessaire, pour améliorer l'encadrement et le suivi, de réduire les exigences. Le Québec ne se faisait pas traîner devant la cour pour ça, il n'y avait pas de problème. Pourquoi amener une fausse solution à quelque chose qui n'était pas un problème?

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, je pense respectueusement que l'erreur, ça a été de voter contre le projet de loi parce que, si ça marchait si bien que ça, comment ça se fait qu'il y avait tous ces milliers d'enfants dont on perdait la trace, dont on ne savait absolument pas ce qu'ils faisaient, dont on ne savait absolument pas quel était le parcours, dont on ne savait pas quel était le programme? À partir du moment où on a posé ce geste-là, et je pense que la Coalition avenir Québec aurait eu intérêt à s'y rallier, on doit bien sûr suivre ce qui se fait de mieux dans le pays, suivre la Constitution du pays. Et ce qu'il m'a décrit dans l'article de la loi qui précédait, ça reste possible lorsqu'on choisit l'option plus près de ce qui se fait à l'école, c'est la même chose, Programme de formation de l'école québécoise. Mais le problème réel, pas l'hypothèse, le problème réel, c'est que personne ne peut forcer un parent à choisir cette option-là. Il faut leur donner une autre option. Et ça, c'est la réalité. On aimerait que ce soit autrement, mais c'est la réalité. Alors, c'est pour ça que le programme souple est également offert.

Dans la formulation actuelle soumise à la consultation, on limite, à part le français et l'autre langue, à la mathématique, on ajoute cinq domaines supplémentaires parmi lesquels il faut choisir une matière : mathématiques, sciences, technologies, univers social, arts, développement de la personne. Je trouve que c'est une situation très supérieure à ce qui existait auparavant. Moi, je crois que notre collègue et ses collègues à lui auraient dû voter en faveur du projet de loi, travailler sur le règlement et suivre, au cours des prochaines années, l'évolution de cette question.

Le Président (M. Picard) : M. le député de Chambly.

• (16 h 30) •

M. Roberge : Oui. Le problème avec la baisse des exigences pour les parents qui font l'école à la maison depuis l'automne 2017, c'est que, dans les faits, les écoles illégales et clandestines sont maintenant légales. Et c'est là où le bât blesse sérieusement. Et on se demande même si ce n'est pas pour ça que tout ça est arrivé. Parce qu'il faut revoir dans l'historique de ce gouvernement, de cette législature, en 2014 il y a eu une entente hors cours entre le gouvernement et l'Académie Yeshiva Toras Moshe. Je m'excuse pour la prononciation si ce n'est pas correct. Mais, essentiellement, ce que ça disait, c'est : Cette école, qui était religieuse, illégale et qui était dans le trouble, n'a plus besoin de se conformer, ce n'est plus une école. Voilà, on n'a qu'à dire que les parents qui choisissaient cette école religieuse illégale et/ou clandestine... donc elle scolarisait à la maison leurs enfants. Et, à partir de là, ça devient extrêmement important de maintenir les exigences puis de dire que qu'est-ce qui se fait à la maison doit être équivalent à ce qui est dispensé ou vécu à l'école. Ça devient extrêmement important parce qu'on dit : Ce n'est plus à l'école de scolariser, c'est aux parents de le faire. Donc, on va aider ces parents-là.

Il y avait quelque chose de correct là-dedans parce que, dans cette entente hors cour, on disait : Vous devez, vous, parents, vous entendre avec la commission scolaire. Ça, c'est bien. Pourquoi avoir abandonné? Pourquoi avoir reculé? D'ailleurs, même la juge de la Cour supérieure qui a été témoin de ça se disait : «...l'entente ne contient aucune précision quant au nombre d'heures où les enfants [fréquentent] l'académie pour leur enseignement religieux ou le nombre d'heures que leurs parents devront consacrer à l'enseignement des matières scolaires à la maison. Un flou que n'a pas manqué de souligner la juge Claudine Roy, de la Cour supérieure du Québec.» Et un extrait de l'entente dit : «L'académie pourra offrir dans ses installations un enseignement religieux ainsi que des activités sportives, culturelles, musicales ou religieuses, sans restriction.»

On n'est pas surpris que cette académie ne suive pas le programme, ne donne pas de sciences, ne donne pas de géographie, puisqu'on dit que c'est aux parents de le faire. Mais, jusqu'à l'automne dernier, c'était aux parents de le faire. Ils devaient donner une expérience éducative équivalente à ce qui est à l'école. On avait quelque chose qui ressemblait à quelque chose qui a de l'allure. Puis là le gouvernement libéral a dit : Bien, voici la voie, les écoles religieuses ne sont plus religieuses. On n'a plus besoin de faire la lutte aux écoles... Pardon. On ne fait pas la lutte aux écoles religieuses. Les écoles religieuses ont le droit d'exister au Québec. Mais les écoles religieuses illégales ou les écoles illégales, tout simplement, on n'a plus besoin de s'en occuper. On a juste à dire que c'est aux parents de le faire. Scolarisez-le à la maison.

Mais, quand on fait ça, on doit aider les parents, accompagner les parents et ne pas baisser les exigences. Pourquoi avoir baissé les exigences en même temps que d'avoir abandonné les enfants qui sont dans les écoles religieuses illégales? Pourquoi? Au nom de qui? Qui vous a convaincus de faire ça?

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : C'est une étrange question, et je vais laisser à la population le soin de l'interpréter. En fait, encore une fois, le collègue fait erreur. Lui, ce qu'il dit, c'est qu'il faut pousser le monde à la clandestinité. Il ne faut pas voir, il ne faut pas mesurer, il ne faut pas connaître, il ne faut pas reconnaître ce qui existe dans les diverses communautés. Je suis prêt à parier que ce sont des Québécois qu'il ne connaît pas, à qui il n'a jamais parlé, qu'il n'a jamais visités. Je pense qu'il aurait intérêt à le faire et je pense que, contrairement à ce qu'il dit, ce qu'il faut dire à la population, c'est que le projet de loi est directement calqué sur l'intérêt prioritaire des enfants.

De quoi parle-t-on lorsqu'on parle d'écoles illégales? On vise des établissements qui sont fréquentés quasi quotidiennement par des enfants qui ne sont pas à l'école ni à un enseignement privé qui serait reconnu par le ministère. Donc, ils sont littéralement dans une sorte de flou, dans les limbes. Personne ne sait où ils sont ou ce qu'ils font.

Le projet de loi contre lequel il a voté, je répète, le projet de loi contre lequel il a voté a introduit dans la Loi sur l'instruction publique une interdiction sans précédent visant à permettre au ministère d'intervenir, alors qu'auparavant c'était impossible, lorsque la fréquentation de tels établissements compromet la possibilité, pour un enfant, de remplir son obligation de fréquentation scolaire. Avant l'adoption du projet de loi auquel il s'est opposé, le ministère n'avait pas de moyens d'intervention lorsque ces établissements ne dispensaient aucun service éducatif visé par la Loi sur l'enseignement privé, ce qui n'est plus le cas.

Donc, l'objectif, c'est que tout le monde reçoive un enseignement approprié. Si le choix de l'enseignement à la maison est fait par le parent, c'est un choix légalement valable. On doit assurer le suivi de l'enseignement sur la base des balises réglementaires qui sont en voie de consultation actuellement. Certains enfants actuellement ne fréquentent pas l'école feront désormais... qui actuellement ne fréquentent pas l'école...

C'est ça, le gain, et c'est ça, son erreur d'avoir voté contre le projet de loi. C'est qu'il n'a pas voulu agir pour les enfants qui ne sont absolument pas scolarisés actuellement. Alors, ça ne le dérange pas, il ne veut pas les connaître, il ne veut pas savoir ce qui arrive à ces enfants-là. Ces enfants-là, maintenant, feront l'acquisition de connaissances et de compétences minimales, ce qui est quand même mieux que rien du tout, ce qui était le cas auparavant. Il dit qu'on ne s'inquiète pas de la qualité. Mais je me demande de quoi il s'inquiète, lui. Il préfère laisser les enfants dans la clandestinité, dans le désert, littéralement, plutôt que s'en occuper puis de les accompagner. Je pense qu'il vaut mieux encadrer...

Le Président (M. Picard) : ...premier ministre.

M. Couillard : ...qu'ignorer une réalité qui est celle qu'on connaît.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le premier ministre. Il vous reste une minute, M. le député de Chambly.

M. Roberge : Écoutez, ce n'est pas vrai qu'on ne s'en préoccupe pas. D'ailleurs, j'ai déposé, en juin dernier, un projet de loi à cet effet-là, le projet de loi n° 897, qui disait essentiellement certains des éléments qui sont dans la loi n° 144. Il y avait des choses correctes, je l'ai dit tout à l'heure. Croiser les données, repérer les élèves, savoir où ils sont, donner davantage de pouvoirs à la DPJ pour intervenir quand il le faut, aider les parents, ça, c'est certain. Par contre, évidemment, il n'y avait pas de baisses d'exigences dans notre projet de loi, vous ne vous en étonnerez pas.

Et ce n'est pas vrai que je ne les connais pas, ces gens-là. J'ai visité cette académie, j'ai visité cette communauté-là. Le problème, ce n'est absolument pas cette communauté, ce n'est pas cette école qui vise à transmettre la foi, c'est tout à fait correct, et les parents ont le droit de transmettre leur foi. Par contre, c'est au gouvernement à mettre les balises très élevées pour que les enfants apprennent aussi tout ce qui sera nécessaire pour qu'ils obtiennent un diplôme et prendre leur place dans la société. C'est ça, la vraie question.

Le Président (M. Picard) : Merci. Nous entreprenons le deuxième bloc de la partie gouvernementale. Mme la députée de Fabre, pour une période de 17 min 30 s.

Mme Sauvé : Merci, M. le Président. M. le premier ministre, chers collègues de l'équipe gouvernementale, les collègues des oppositions, je ne vous cacherai pas mon grand plaisir d'être présente à cette étude de crédits Jeunesse, alors que la jeunesse me tient bien à coeur, et depuis fort longtemps.

Je veux vous parler aujourd'hui de l'équité intergénérationnelle parce que c'est un axe d'intervention fort important dans la Stratégie d'action jeunesse, la Politique québécoise de la jeunesse, et qu'on parle du dialogue entre les générations, ce dialogue qui permet l'échange d'expérience entre les jeunes et les personnes âgées, une valeur fondamentale. Je parle ici, M. le Président, d'une valeur parce qu'au-delà d'une action, au-delà d'un axe d'intervention d'une grande stratégie québécoise, c'est véritablement une valeur, une valeur, une valeur du Parti libéral du Québec, une valeur de ce gouvernement, une valeur qui est très près des valeurs priorisées par notre premier ministre et notre gouvernement.

Alors, dans un premier temps, évidemment, je vais vous parler des éléments plus factuels avant de poser ma question au premier ministre, mais je vais vous livrer aujourd'hui, en toute intimité, ici, à cette étude des crédits, je vais vous livrer mon témoignage. Alors, dans les faits, dans les faits, dans les crédits Jeunesse, il y a cette volonté d'investir dans des projets novateurs. Il y a eu un programme, un nouveau programme créé de toute pièce pour favoriser l'émergence de nouveaux projets en lien avec ce dialogue intergénérationnel. Il faut savoir qu'au niveau du bénévolat chez les jeunes au Québec, il y a 58 %, donc c'est le groupe qui est le plus actif au niveau du bénévolat, mais, en termes d'heures, ça se compare de façon désavantageuse à d'autres groupes d'âge, M. le Président. Par contre, fait excessivement intéressant, quand on demande aux jeunes : Pourquoi vous faites du bénévolat?, une des premières raisons évoquées, c'est de dire : La contribution sociale. Alors, ça, c'est excessivement important.

Dans les faits et les réalités, il y a aussi la démographie du Québec. Nos aînés qui vivent en santé, qui atteignent des âges plus vénérables encore et avec toutes les réalités qu'ils vivent, qu'on connaît au niveau de la santé et de leur autonomie, il y a bien sûr la solitude de nos aînés aussi, alors j'en reparlerai dans mon témoignage, mais voilà des éléments de faits importants. Le budget du Québec a priorisé la création du programme. Il a priorisé, à travers ce programme, également le financement de projets d'hébergement gratuit d'étudiants de niveau postsecondaire. M. le Président, quand je lis ça dans le budget et quand je lis ça lié à la valeur d'équité intergénérationnelle, j'ai l'impression d'entendre les jeunes que j'ai rencontrés dans mon comté et qui m'ont nommé ça. Alors, c'est assez extraordinaire.

Il y a aussi cette conversation publique sur la solidarité et l'équité intergénérationnelles qui se poursuit, qui est soutenue financièrement et qui a lieu à tous les ans. Voilà pour les grands faits, les grandes actions liées à la stratégie qu'on retrouve dans ce budget.

Je sens, M. le Président, que vous étiez dans le suspens d'entendre mon témoignage. Alors, j'y suis. Donc, il y a deux ans et demi, lorsque j'ai fait mon saut en politique et j'ai fait le tour des résidences pour aînés de mon comté, j'ai été immensément touchée de voir les aînés seuls. Je me faisais dire par eux : Vous êtes ma seule visite depuis fort longtemps. Et ça m'a touchée profondément. J'en ai fait un engagement, un engagement envers mes citoyens, sachant bien aussi en

contrepartie la volonté des jeunes qui veulent s'investir dans le bénévolat et qui pourraient profiter d'un tel dialogue intergénérationnel.

• (16 h 40) •

Je les écoutais et je me rappelais avec beaucoup d'émotion le lien de ma mère, qui est aujourd'hui décédée, et de mon garçon, qui n'avait pas... aujourd'hui, il a 23 ans, mais, il y a quelques années, disons, il avait ce lien bien particulier avec ma mère. Et je me rappelais de ce lien si précieux entre nos aînés et notre jeunesse.

Alors, devant l'émotion que j'ai eue, avec les collègues, j'ai parlé de cette réalité de solitude des aînés avec mon collègue de Trois-Rivières, et on s'est dit qu'il fallait faire quelque chose. Alors, on s'est tournés vers l'expertise communautaire de nos comtés, lui à Trois-Rivières, moi à Laval et à Fabre, et on a fait le lien avec Partage humanitaire de Laval et, lui, la Maison des grands-parents. Un projet est né, un projet a été élaboré avec toute l'expertise d'animation auprès des aînés et la formation de nos jeunes.

Mon témoignage est celui-là. À partir de ce que j'ai vu, on a travaillé comme députés dans nos comtés, on a fait les liens dans la reconnaissance des expertises présentes. Et, lorsque j'étais assise sur ma banquette à écouter le ministre des Finances déposer son budget, j'ai parcouru les crédits Jeunesse et j'ai été très émue de voir que ce projet, qui s'appelle Le cœur n'a pas d'âge, figurait comme projet modèle et porteur pour la suite et pour le programme qui a été créé.

Alors, de la réalité des aînés et la volonté de la jeunesse, jusqu'à l'élaboration de projets liés à des expertises de nos régions et de nos comtés, jusqu'à la reconnaissance au budget et la volonté de développer de nouvelles initiatives, je peux vous dire que j'étais fière et de mon gouvernement, et de cette valeur libérale, et du travail terrain qui a été porté jusqu'au gouvernement du Québec. Voilà mon témoignage, M. le Président.

Alors, devant la fierté que j'ai et le souci de la jeunesse, ma question au premier ministre, j'aimerais l'entendre sur l'importance qu'il alloue à cette valeur d'équité intergénérationnelle et les éléments qui en font partie.

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, merci, M. le Président. Merci à la députée de Fabre également, dont le passé dans le milieu de la jeunesse est bien connu ici. Et on est très, très fiers qu'elle fasse partie de notre équipe.

La mesure ou la façon la plus solide dont un gouvernement peut s'acquitter de son devoir en équité intergénérationnelle, c'est la bonne gestion des finances publiques. On a eu des générations passées, moi, je me souviens dans ma jeunesse où on avait beaucoup de liberté de rêver, d'avoir des projets extraordinaires comme le métro, l'Expo 67. Il semblait que tout ce qu'on voulait était possible, et on avait les moyens de le faire.

Progressivement, la dette du Québec s'est accentuée, et ce n'est pas uniquement la dette elle-même qui nous a menottés, ce sont les remboursements, les paiements d'intérêt ou les paiements d'hypothèque, si on veut comprendre, à la maison, de quoi je parle, qui font en sorte qu'on était à plus de 10 milliards de dollars par année de paiements d'intérêt au lieu de financer nos écoles et nos hôpitaux. Je pense que tout le monde s'entend pour dire que cette situation-là devait être corrigée.

Alors, on a décidé, bien sûr, d'abord d'établir l'équilibre des finances publiques, ce qui a eu comme conséquence d'améliorer notre cote de crédit, ce qui a eu comme conséquence de diminuer nos coûts d'emprunt. Alors, avec cette première mesure là d'amélioration de la cote de crédit et la baisse des taux d'intérêt qui est survenue au même moment, c'est un premier milliard de dollars, j'insiste, un premier milliard de dollars qu'on a économisé dans les paiements sur intérêt qu'on peut maintenant consacrer à l'éducation et la santé.

Mais, à partir de 2018-2019, nous avons annoncé, on s'en souvient, qu'on va rembourser, chaque année dans le Fonds des générations, 2 milliards de dollars pendant cinq ans, ce qui va permettre de diminuer le poids de la dette par rapport à la richesse collective du Québec, le produit intérieur brut, et faire en sorte que, les budgets restant équilibrés, on va voir chuter de façon majeure la dette représentant les déficits cumulés, ce qu'on appelle la mauvaise dette. Il y a la bonne dette, les infrastructures, et la moins bonne dette, les déficits cumulés. Et ça, ça nous a permis, cette manœuvre-là, cette annonce qu'on a faite totalement dans la vision qui avait vu la création du Fonds des générations, de diminuer d'un autre milliard les paiements d'intérêt. Alors, c'est 2 milliards de dollars de moins qui vont dans nos services publics plutôt que d'aller aux banquiers à l'étranger. Je pense qu'en soi, pour nous, c'est majeur. Et, pour les jeunes de demain, la diminution progressive de la dette va faire en sorte qu'ils auront les moyens, eux et elles, plus tard de faire les choix et d'avoir les ambitions et les rêves qui sont ceux de leur génération et sans être menottés par une dette en constante augmentation.

Et c'est un problème majeur, c'est un enjeu majeur pour le Québec. Et je ne comprends pas certains partis politiques, je pense que j'ai parfois entendu la Coalition avenir Québec le dire, et, je pense, le Parti québécois également s'est avancé sur ce terrain-là : On va aller piger dans le Fonds des générations, on va faire ce qu'on veut avec, régler nos problèmes budgétaires, financer des baisses d'impôt, comme si c'était possible, alors que la loi prescrit : la seule utilisation du Fonds des générations, c'est la dette. Et ça montre finalement un manque de considération pour les prochaines générations et une conception assez étrange de l'équité entre les générations.

Alors, affaiblir le Fonds des générations, c'est le contraire de créer le Fonds des générations, qui est la plus grande et la plus puissante mesure d'équité intergénérationnelle qu'un gouvernement ait choisi. D'ailleurs, si vous lisez les rapports des agences de crédit chaque année, après les budgets, vous savez que, depuis quelques années, elles sont très élogieuses, ces remarques des agences de crédit, mais, chaque fois, on indique ce qui empêche le Québec d'avoir une augmentation supplémentaire de sa cote de crédit, c'est le poids de la dette qui demeure important par rapport à d'autres provinces canadiennes.

Il faut prendre conscience du problème. Ça a comme conséquences quoi? D'abord, garder des budgets équilibrés, sauf en cas de récession, bien sûr, où il est possible volontairement de faire un déficit, on l'a fait à la grande récession

économique de 2008-2009, mais également continuellement faire en sorte de baisser les paiements d'intérêt de façon à ce qu'on puisse générer et garder des fonds pour les services publics du Québec, éventuellement même pour baisser les impôts des Québécois, plutôt que de payer ou de rembourser des emprunts à l'étranger, notamment chez les marchés américains ou même maintenant à l'autre bout de la planète.

Alors, je pense qu'il est important de rappeler à la population que le Fonds des générations, ce n'est pas juste une technique, ce n'est pas juste une structure financière un peu mystérieuse, c'est la façon par laquelle on va se libérer de notre dette, la façon par laquelle on va permettre aux jeunes d'aujourd'hui et de demain d'avoir les moyens de leurs ambitions. Et, encore une fois, je pense qu'on peut être très fiers.

C'est Michel Audet, en 2006, qui avait créé le Fonds des générations et qui est actuellement autour de 13 milliards, si ma mémoire ne me trompe pas, 13 milliards de valeur comptable, et ça va être encore plus au cours des prochaines années. En passant, il va continuer à augmenter, le Fonds des générations, malgré le remboursement qu'on fait. Le remboursement va être un peu moins rapide... pardon, les versements vont être un peu moins rapides dans le Fonds des générations, mais on va continuer à faire progresser sa valeur où il va dépasser 20 milliards de dollars d'ici quelques années. Mais prenons garde à toute tentation d'utiliser le Fonds des générations à autre chose que le remboursement de la dette.

Le Président (M. Picard) : Merci. Il reste sept minutes. Mme la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré.

Mme Simard : Merci, M. le Président. Je vais profiter de l'occasion pour saluer d'abord mes collègues, donc, du parti ministériel de même que le premier ministre et mes collègues des oppositions.

Alors, je suis très heureuse à mon tour de prendre la parole en ce qui concerne cette étude de crédits, d'autant que j'ai eu le privilège, de 2014 à 2017, d'être l'adjointe parlementaire du premier ministre pour les volets Jeunesse, Petite enfance et Lutte contre l'intimidation, précédant à cette fonction ma collègue de Richmond, qui depuis est adjointe parlementaire du premier ministre à la Jeunesse. Je suis d'autant plus heureuse de participer à cette étude de crédits que j'ai été moi-même aussi entrepreneure, donc travailleur autonome, avant l'âge de 29 ans et qu'aujourd'hui je vous parlerai d'entrepreneuriat jeunesse. Il y a énormément de modèles d'entrepreneuriat jeunesse qui sont des réussites au Québec, des fiertés. Alors, d'ailleurs, vous me permettrez de prendre le temps de présenter des réussites entrepreneuriales de la circonscription de Charlevoix—Côte-de-Beaupré qui démontrent les qualités et qui démontent à la fois le sens de l'initiative qu'ont les jeunes et qui permettent de s'assurer d'avoir des entrepreneurs potentiels futurs de qualité.

Je pense, entre autres, à Gabrielle O. Design, qui a fait le choix de revenir s'installer dans la région de Charlevoix après avoir réalisé ses études, une décision de coeur, comme elle le mentionne. Je pense à la Coop de l'arbre également, une coopérative de jeunes qui oeuvrent en arboriculture, en écoforesterie, et qui ont commercialisé récemment le sirop de bouleau, fort populaire à présent dans notre région. Repère boréal, une entreprise qui est dirigée par deux frères qui offrent de l'hébergement écoresponsable. Une entreprise qui est citée également dans plusieurs magazines de renom. Le resto-bar Tony et Charlo, un bar-rencontre et spectacles qui cible les jeunes et qui présente des jeunes, donc des artistes talentueux de chez nous. Également le Mousse Café, une coopérative, donc, de solidarité, cinq jeunes entrepreneurs et leurs familles qui ont décidé de mettre un modèle entrepreneurial qui obtient du succès dans Charlevoix.

Il y a d'autres modèles que je pourrais vous nommer, comme, par exemple, le Festif!, qui est un festival de musique qui connaît une popularité à l'échelle québécoise et qui a obtenu maintes distinctions depuis les dernières années. Et donc un cas, là, que l'on connaît tous, Monna et Filles, qui est dirigé à présent par Catherine et Anne Monna, deux jeunes entrepreneures qui ont su au fil du temps, donc, faire de leur entreprise une entreprise en expansion de manière créative, et donc visionnaire.

• (16 h 50) •

Malgré, donc, ces intérêts des jeunes entrepreneurs de chez nous et d'ailleurs, on constate qu'il y a la baisse de la population, donc, qui est âgée de 15 à 64 ans qui mettra une pression sur la croissance économique du Québec et qui réduira le bassin de travailleurs. Au cours des dernières années, l'intention d'entreprendre des jeunes a progressé considérablement chez les 18 à 34 ans. Cependant, il y a encore du travail à faire en ce sens. Près de 29 % des jeunes avaient l'intention de démarrer une nouvelle entreprise et plus de 12 % avaient l'intention de reprendre une entreprise. Même si ces intentions de se lancer en affaires, donc, augmentent, le passage à l'action n'est pas toujours conforme, raison pour laquelle nous devons soutenir nos jeunes entrepreneurs. Les jeunes se doivent donc d'être informés pour répondre aux besoins des employeurs, mais aussi d'être prêts et aptes, donc, à diriger les entreprises.

Et c'est avec cette volonté qu'un groupe d'organismes a demandé au gouvernement, lors des consultations que j'ai menées conjointement avec le premier ministre en 2016 en préparation à la Politique québécoise de la jeunesse, de mettre en place des mesures spécifiques en matière d'entrepreneuriat chez les jeunes. Et, lors du dévoilement de la Politique québécoise de la jeunesse, nous avons donc retrouvé cinq axes d'intervention, dont une qui était dédiée spécifiquement à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève. Ceci mettait en évidence, donc, le rôle stratégique de l'entrepreneuriat jeunesse et de la relève pour les jeunes et le développement du Québec d'ici 2030. Et on citait donc, dans ces axes d'intervention, celui d'encourager la culture entrepreneuriale chez les jeunes, soutenir le démarrage d'entreprises pour les jeunes, faciliter la reprise d'entreprises, notamment pour les entreprises familiales, soutenir les jeunes entrepreneurs et entrepreneures agricoles.

Et alors, comme le temps file très rapidement, je vais me permettre une question au premier ministre en ce qui concerne les mesures. Il y a plusieurs mesures qui ont été mises en place. En somme, comment le gouvernement peut-il continuer d'accroître le nombre de jeunes en entrepreneuriat?

Le Président (M. Picard) : Merci. M. le premier ministre, en moins de deux minutes.

M. Couillard : Oui, alors, on va faire rapidement. D'abord, il faut savoir que c'est à la demande des groupes rencontrés dans les consultations, notamment des jeunes chambres de commerce, qu'on a ajouté le volet Entrepreneuriat à la politique et à la stratégie jeunesse, avec un investissement de 5,5 millions de dollars sur cinq ans. Et c'est l'entrepreneuriat sous toutes ses formes. Par exemple, bon, j'en parlais tantôt, le Chantier de l'économie sociale va recevoir un soutien financier de 4,5 millions de dollars sur cinq ans pour de nombreuses initiatives, compte tenu du caractère très spécifique de l'économie sociale, la forme juridique, la gouvernance et l'attrait que cette forme d'entreprise a pour la jeunesse.

Le Chantier de l'économie sociale mettra également en place un programme d'incubateurs avec la collaboration d'établissements d'enseignement supérieur du Québec. Et je suis très heureux de dire qu'on a fait ça en collaboration avec le Chantier de l'économie sociale. Il y a une Semaine des entrepreneurs à l'école également qui va pouvoir être mise en place... qui a été mise en place, pardon, par l'organisme OSEntreprendre et qu'on va continuer, bien sûr, à soutenir.

Le Conseil québécois de la coopérative et de la mutualité, avec l'économie sociale, c'est ce qui caractérise un peu le modèle québécois d'entrepreneuriat, oeuvre également à faire la promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse. Ce conseil va recevoir une somme toute identique à celle du Chantier sur l'économie sociale, soit près de 1 million de dollars par année. Et enfin il y a un forum économique annuel de la relève d'affaires, auquel j'ai participé deux années consécutives, qui est un endroit plein de vitalité et de dynamisme, où on voit que le futur des entreprises québécoises est déjà fortement pris en main par notre jeunesse entrepreneuriale, beaucoup plus entreprenante que dans le passé. Et c'est une bonne nouvelle.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le premier ministre. Maintenant, pour notre deuxième bloc de l'opposition officielle. Mme la députée de Marie-Victorin, 16 min 15 s.

Mme Fournier : Merci, M. le Président. Alors, je profite de la présence du premier ministre parmi nous aujourd'hui pour revenir sur les bourses qui avaient été annoncées lors du XVIe Sommet de la Francophonie, à l'automne 2016, donc les bourses à des étudiants pour qu'ils puissent venir étudier chez nous. Donc, à ce moment-là, en novembre 2016, le premier ministre avait annoncé que 250 jeunes issus de l'espace francophone verraient leurs frais de scolarité normalement imposés, là, aux étudiants étrangers assumés par l'État, donc d'avoir des frais de scolarité à coût nul. Et il comptait d'ailleurs distribuer aussi 42 bourses d'excellence de 14 000 \$ à ces étudiants.

Par contre, ce qu'on apprenait avant le début de la rentrée scolaire, l'an dernier, donc au mois d'août 2017, on apprenait, via, par exemple, le cégep de Victoriaville, que les étudiants qui devaient aller au cégep de Victoriaville n'avaient pas finalement pu avoir accès à cette bourse parce qu'Immigration Canada avait bloqué leur arrivée, donc l'arrivée d'étudiants étrangers au Québec, alors que, du côté du gouvernement, il y avait eu justement ces bourses qui avaient été annoncées, il y avait un travail de recrutement qui avait été fait. Alors, on s'entend qu'ils ont donc eu de faux espoirs quant à la venue de ces étudiants. Et il y avait même le directeur général du cégep de Victoriaville, à ce moment-là, qui parlait, là, d'un véritable fiasco.

Alors, j'aimerais savoir : Au final, sur les 250 bourses qui avaient été promises, quel est l'état de la situation? Quel a été l'état de la situation à l'automne 2017 pour l'arrivée de ces étudiants étrangers que les cégeps espéraient voir arriver dans leur région?

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : On trouvera le chiffre précis parce que ce n'est pas nécessairement dans les crédits Jeunesse, là, mais on pourra, d'ici la fin... bien, peut-être pas d'ici la fin de l'étude des crédits, mais le plus rapidement possible vous communiquer le nombre en question.

Mais vous avez, dans votre question, mis le doigt sur le problème. M. le Président, la collègue a mis le doigt sur le problème, et ça a été une situation qu'on a déplorée à de nombreuses reprises, et on la voit dans de nombreux secteurs, oui les bourses, mais également tout ce qui est des stages. C'est de plus en plus difficile d'obtenir des visas du gouvernement fédéral pour les stagiaires au Québec, et on est excessivement insatisfaits de cette situation-là.

Bien sûr, des raisons de sécurité sont invoquées, il y a certains de ces jeunes qui viennent de pays potentiellement instables. On comprend très bien qu'il faut faire des vérifications, etc., mais c'est très, très difficile d'avoir, je dirais, l'oreille du fédéral là-dessus. Malgré de nombreuses correspondances ou communications directes, on n'a pas eu l'occasion, jusqu'à maintenant, de les faire changer leur pratique. Ça n'a pas changé non plus entre les deux gouvernements fédéraux, je tiens à le dire, là, qui se sont succédé. On avait le même problème avant, on a encore le même problème aujourd'hui. Et je pense que, là-dessus, on devrait tous, ici, être unis pour demander qu'on remédie à la situation, en sachant, bien sûr, qu'il est normal que des vérifications de sécurité soient faites, personne ne va s'objecter à ça. Mais, ceci étant fait, on devrait reprendre cette formule d'accorder des visas à nos étudiants et nos stagiaires. Ça, c'est la mobilité jeunesse pour...

Une voix : ...

M. Couillard : C'est ceux qui vont dans l'autre direction, ça. Non, mais là on nous pose la question sur les personnes de l'étranger qui viennent au Québec et qui n'ont pas des visas.

Alors, écoutez, vous avez raison, vous avez mis le doigt sur l'enjeu. Je sais que les collègues ne sont pas contents, les entreprises également ne sont pas contentes, on n'est pas contents, vous n'êtes pas contents aussi. Parfait! Si on n'est, tous ensemble, pas contents sur quelque chose, ça va nous donner une chance. Comme la situation des demandeurs d'asile. Actuellement, je pense qu'on est assez unis sur le fait que le Québec doit recevoir davantage de soutien du fédéral qui doit assumer ses responsabilités, entre autres financières. Sur cette question également on va continuer nos représentations. Et, si on peut le faire de façon commune ici, à l'Assemblée, tant mieux.

Le Président (M. Picard) : Merci. Mme la députée Marie-Victorin.

Mme Fournier : Oui. Effectivement, M. le Président, je pense qu'on s'entend qu'on n'est pas content de cette situation-là. Mais en même temps, lorsque vous décidez, par exemple, d'annoncer dans un forum international que nous allons mettre en oeuvre ces bourses-là et que les bourses seront attribuées à des étudiants pour venir, donc, fréquenter nos cégeps, notamment les cégeps en région qui veulent voir arriver des étudiants étrangers pour venir contribuer à la vitalité régionale puis éventuellement, même, on l'espère, pouvoir s'établir ici chez nous, mais vous le savez aussi comment ça fonctionne au Canada, vous savez qu'on vit dans une fédération. Évidemment, nous, du côté du Parti québécois, on aimerait qu'il en soit autrement et on aimerait pouvoir nous-mêmes délivrer les visas, ce qui serait le cas si le Québec était un pays. Mais, dans le contexte dans lequel on est présentement puis que vous connaissez aussi bien que nous, comment est-ce que ça se fait que cette situation-là n'avait pas été vérifiée avant l'annonce?

Parce que, là, on se retrouve avec une crédibilité qui peut être mise en jeu sur le plan international. On se retrouve avec des faux espoirs, même des rêves brisés, là. Ces jeunes qui voulaient venir étudier au Québec, qui croyaient pouvoir accéder... avoir des bourses très intéressantes, mais qui aujourd'hui, finalement, n'ont pas réussi à franchir, donc, la frontière du Québec pour venir étudier ici chez nous.

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : M. le Président, ne pas le faire aurait été baisser les bras, aurait été dire : Bon, bien, on ne pourra jamais régler le problème. Justement, c'est volontairement, sachant qu'on aurait des enjeux de visa, qu'on a posé ce geste-là. Il faut quand même rappeler qu'il y a des sujets sur lesquels on progresse énormément pour les étudiants étrangers qui viennent au Québec. On connaît tous l'existence du programme spécial pour les étudiants français. J'étais très heureux, il y a quelque deux semaines à peine, d'annoncer un programme identique avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour recevoir également des étudiants universitaires au Québec.

Il y a des étudiants étrangers dans nos collèges. Chez nous, à Saint-Félicien, il y a plus d'une centaine, sauf erreur, d'étudiants étrangers en tourisme, notamment, de pays de toute la planète, d'Europe, mais également de La Réunion, de la Nouvelle-Calédonie. Ces gens-là sont dans le programme de tourisme et dans le programme de gestion des milieux naturels. Et ils sont vraiment très contents, d'autant plus que le niveau collégial est quelque chose qui n'existe pas ailleurs. Et les jeunes sont très contents de découvrir ce niveau de diplomation là.

Alors, ce n'est pas une raison de ne pas offrir les bourses, le fait qu'on ait des difficultés avec le fédéral. C'est une raison de la faire, au contraire, et de montrer les jeunes qui auraient pu venir — comme la collègue le fait — chez nous, qui attendent de venir chez nous et qui ne peuvent le faire en raison de ces politiques fédérales pour lesquelles on va continuer à demander des modifications.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée.

Mme Fournier : Oui, M. le Président. Je suis bien d'accord que c'est une bonne chose d'annoncer des bourses, de faire en sorte justement que ces étudiants puissent venir au Québec, mais, concrètement, si on annonce des bourses, mais qu'on ne s'assure pas que le gouvernement fédéral va accorder les permis, à quoi est-ce que ça sert, sinon qu'à nuire à la réputation internationale du Québec?

Alors, je comprends qu'on n'a pas le chiffre en ce moment, là, du nombre de bourses qui ont réellement été accordées. Je pense que vous vous engagez à déposer le chiffre?

• (17 heures) •

M. Couillard : ...la réputation du Québec, elle est extraordinaire, là. Je ne voudrais pas qu'on donne l'impression à la population que la réputation du Québec est atteinte. S'il y a un État membre de la francophonie dont la réputation est stellaire, c'est celui du Québec à cause de l'ouverture qu'on fait, oui, pour la France et la Belgique, mais également de nombreux pays africains qui ont des ententes particulières pour venir étudier chez nous, au Québec. Alors, je pense que, là-dessus, le Québec, heureusement, n'a rien à envier à personne. On fait d'ailleurs beaucoup mieux que beaucoup d'autres endroits sur la planète et on va continuer de la faire.

Et j'ajouterais également que les étudiants qui viennent chez nous, on a comme habitude, le plus souvent possible, de leur offrir un certificat de sélection du Québec. On connaît l'immense problème de pénurie de main-d'oeuvre que nous connaissons actuellement. Alors, on profite également de leur passage chez nous. Bien sûr, on souhaite qu'ils retournent dans leur pays pour faire profiter de leurs nouvelles connaissances, mais, s'il y a un intérêt pour s'établir au Québec, on le fait. Mais la réputation du Québec n'est absolument pas atteinte par ça. En fait, s'il y a un ordre de gouvernement qui paraît mal, ce n'est pas le gouvernement du Québec, c'est le gouvernement fédéral.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée.

Mme Fournier : M. le Président, je crois quand même qu'on s'entend que la réputation internationale du Québec, on doit la maintenir, puis c'est certain que ce n'est rien pour aider en ce sens-là. Mais là, bon, selon les articles qui ont été répertoriés, on a vu que, pour l'année 2017, il y a au moins 50 personnes qui devaient avoir accès aux bourses qui se sont vu refuser l'accès, donc, au Québec. Et, concrètement, j'aimerais savoir ce que le gouvernement, ce que votre gouvernement a fait auprès du gouvernement fédéral, quelles démarches ont été poursuivies, intentées, pour faire diminuer ces barrières à l'accès puis faire en sorte que les bourses puissent être données et puissent être, donc, réellement octroyées

aux étudiants qui ont été sélectionnés par le gouvernement du Québec. Parce que, là, on a des gens qui travaillent pour faire un processus de recrutement, on a des jeunes, à l'étranger, qui sont choisis pour venir s'établir au Québec, mais qui finalement voient leur rêve carrément brisé.

Alors, qu'est-ce qui a été fait concrètement autre que de constater la situation, mais pour travailler à venir diminuer ces barrières-là, même à les enlever? Parce que, si on annonce quelque chose, je pense que c'est la responsabilité du Québec aussi d'honorer ses engagements et de faire en sorte de s'arranger pour que ses engagements puissent être respectés, notamment du côté du gouvernement fédéral.

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, il faut rester réaliste, là. On ne peut pas s'arranger puis émettre des visas. Alors, tu sais, je pense que je comprends que c'est l'ambition de l'opposition officielle. Tant mieux. On verra le succès de cette ambition au cours des prochaines années. Mais, s'il y a un gouvernement qui a fait beaucoup pour rétablir, et non pas maintenir, rétablir et augmenter la réputation du Québec, c'est le nôtre. Cette réputation était en lambeaux en 2014. Des déficits perpétuels, une dette qui s'accroissait, aucune confiance de la part des investisseurs, des marchés financiers, des entreprises. On a rétabli la situation, et ça s'est connu, ça s'est vu partout dans le monde. Quand je vais en Europe, quand je vais en Asie, on dit : Écoutez, c'est extraordinaire, ce que vous avez fait au Québec. On voudrait savoir comment vous avez fait. Alors, je leur réponds : C'est assez simple, ça prend juste du courage et de la détermination, et ne pas accepter l'état des lieux comme il est, et de vouloir redresser la situation. Ça a été fait.

On nous a d'ailleurs beaucoup critiqués là-dessus. Je me souviens qu'à l'époque en arrivant, en 2014, on avait deux partis qui étaient dans l'opposition, qui voulaient également rétablir l'équilibre budgétaire pour 2015-2016 et s'étaient engagés formellement, mais qui ont critiqué chaque mesure prise par le gouvernement pour rétablir cet équilibre et qui, maintenant, se chicanent entre eux pour rétablir... pour dépenser les marges de manoeuvre qu'on a nous-mêmes générées par notre discipline, notre rigueur et, je dirais, le courage dont on a fait preuve.

Alors, je voudrais quand même dire que la réputation du Québec, elle est pas mal mieux qu'elle a déjà été au cours des dernières années, et c'est largement dû aux efforts du gouvernement dans la saine gestion des affaires publiques, notamment des finances et de la dette, mais également de l'économie, avec un taux de création d'emplois record.

Qui aurait dit — parlons de la réputation du Québec — qui aurait cru que le Québec serait cité en exemple maintenant pour la croissance économique, la création d'emplois, la rigueur dans son administration? Qui aurait dit que ça coûterait moins cher au Québec qu'à l'Ontario d'emprunter sur les marchés financiers? Qui aurait dit ça? Non, personne n'aurait pu dire ça. En fait, on nous promettait d'échouer sur toutes ces questions.

Alors, les collègues de tous les ministères, particulièrement des Relations internationales, sont en contact régulier avec les collègues du gouvernement fédéral. Ils savent très bien... Il est arrivé d'ailleurs qu'on a eu un impact positif. Vous savez qu'au Mexique on avait un enjeu de visas, et c'est largement le soutien du Québec au Mexique auprès du gouvernement fédéral canadien qui a permis de faire progresser la situation.

Moi, je ne baisse pas les bras, on va continuer à, bien sûr, faire les représentations qu'il faut là-dessus et on va s'assurer de maintenir la réputation du Québec en maintenant le niveau le plus optimal possible de gestion des finances publiques, qui est la chose principale que les gens regardent à l'étranger avant d'investir ou de venir installer une entreprise chez nous.

Le Président (M. Picard) : Merci. Mme la députée.

Mme Fournier : M. le Président, ma question était claire, elle ne portait pas sur la réputation du Québec, elle portait sur les gestes concrets qu'a posés le gouvernement du Québec pour dialoguer avec le gouvernement fédéral et faire en sorte que les bourses que nous avons octroyées, que les bourses puissent être honorées et qu'on ne se retrouve pas avec des titres comme *Immigration Canada bloque l'arrivée d'étudiants étrangers au Québec*.

Alors, le premier ministre est allé à l'international annoncer en grande pompe ces bourses-là, qui étaient évidemment de très bonnes nouvelles. Mais, concrètement, est-ce que le premier ministre a rédigé des lettres à l'endroit du gouvernement fédéral pour leur demander pourquoi les visas de ces jeunes étaient bloqués, pour leur demander de travailler à amenuiser justement les barrières qui peuvent exister? Est-ce qu'il y a eu des rencontres de travail qui ont été faites, auxquelles le premier ministre a participé ou certains de ses ministres? Quels ont été les gestes concrets pour favoriser l'arrivée de ces jeunes qui avaient leurs rêves et qui avaient espoir de pouvoir venir au Québec contribuer à la société québécoise?

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Alors, le seul geste concret qui va les faire arriver au Québec, c'est d'avoir un visa canadien. Ici, ce n'est pas la Chambre des communes, c'est l'Assemblée nationale du Québec. Alors, ces débats-là se font à la Chambre des communes. D'ailleurs, il y a une de nos collègues qui est active au niveau fédéral. Peut-être qu'elle pourrait lui demander de transmettre le message à la Chambre des communes. Je pense qu'il lui arrive d'y passer. Il y a également des bourses... Et on parle au gouvernement fédéral de ces questions-là, ils sont très au courant qu'on est mécontents de la situation, et j'ai bon espoir qu'ils vont vouloir s'y adresser.

Mais les difficultés concernent plus spécifiquement le niveau collégial et les pays d'Afrique francophone. Alors, quels sont les motifs invoqués pour justifier les refus? Il faut quand même l'expliquer parce que le fédéral n'est pas là pour répondre à ce que déclare notre collègue. On est insatisfaits, mais pourquoi c'est comme ça? Quelles sont les raisons

qui sont invoquées? Alors, situation financière insuffisante ou encore un financement provenant d'une autre source que la famille immédiate, un cheminement scolaire incohérent, une perspective d'emploi faible dans le pays d'origine, manque de garantie de retour au pays après l'obtention du diplôme. Par exemple, dans le quota ciblé pour la francophonie et annoncé à l'endroit qu'elle souligne, seules 57 — j'ai trouvé le chiffre — 57 exemptions ont finalement pu être attribuées cette année.

Le ministère n'a aucun pouvoir d'intervenir directement sur la question des visas et des permis d'étude, mais on a posé plusieurs gestes. D'abord, une rencontre a été organisée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avec IRCC, je pense, c'est immigration, ressources, citoyenneté Canada, là, pour exposer les problématiques, trouver des solutions communes. À la suite de la rencontre, des représentants d'IRCC ont signifié qu'ils comprenaient mieux les particularités du système d'éducation québécois, notamment quant à la formation professionnelle et technique. On a produit une bonification du guide opérationnel et interne des agents d'immigration fédéraux, incluant une section sur les particularités de la formation professionnelle et technique au Québec, en plus de décrire les programmes de bourses d'excellence et d'exemption mis sur pied pour favoriser l'accueil d'étudiants internationaux en formation professionnelle et technique. Des sessions de sensibilisation ont également été tenues par IRCC auprès des établissements afin de les sensibiliser à certains cas de fraude, parce que malheureusement ça existe. On a modifié le site Internet pour mieux accompagner les étudiants internationaux. Les bureaux du Québec à l'étranger ont été sensibilisés à ces questions, ils travaillent en partenariat avec le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Immigration et les établissements. Maintenant, il y a eu certains stratagèmes frauduleux également qui ont été dépiétés, qui ont été mieux expliqués, ce qui devrait permettre une identification plus rapide des cas problématiques et, en parallèle, une meilleure compréhension des aspects évalués par IRCC...

Le Président (M. Picard) : En terminant, s'il vous plaît.

M. Couillard : ...qui vont permettre un meilleur accompagnement des étudiants choisissant le Québec.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le premier ministre. 45 secondes, Mme la députée.

Mme Fournier : Bien, j'ai cru comprendre de la lecture de la fiche du premier ministre qu'il y avait seulement eu 57, donc, exemptions qui avaient été accordées à des étudiants en 2017, alors qu'il y avait 250 bourses de promesses. Alors, oui, c'est le gouvernement fédéral qui octroie les visas, mais, s'il y a un problème, c'est la responsabilité du gouvernement du Québec aussi d'appeler le fédéral, d'envoyer des lettres, d'avoir des rencontres pour vraiment avoir des gestes concrets puis que le fédéral soit au courant de la situation puis qu'on la redresse de façon très rapide. Visiblement, avec 57 sur 250, on ne peut pas dire qu'il y a eu des résultats concrets de cette démarche-là.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la députée.

M. Couillard : Bien, brièvement, je viens d'expliquer ce qui a été fait, incluant des rencontres avec le fédéral.

Le Président (M. Picard) : O.K. Dernier bloc d'intervention. M. le député de Maskinongé.

• (17 h 10) •

M. Plante : Merci beaucoup, M. le Président. Alors, à moi de vous dire à quel point je suis privilégié de faire partie, cet après-midi, de cette étude de crédits en compagnie du premier ministre et des collègues de l'opposition, mes collègues du gouvernement aussi. Vous dire à quel point, et je ne prendrai pas beaucoup de temps dans le bloc, parce que mes collègues de Portneuf et de D'Arcy-McGee veulent aussi adresser des questions au premier ministre sur l'importance... Justement, on est en crédits Jeunesse et, on le sait, on fait tout notre engagement politique pour les générations futures, pour les jeunes qui vont nous suivre. Et j'ai eu le privilège, M. le Président, à mon tour, d'être élu à 32 ans, ce que je trouvais très jeune. Ce n'était peut-être pas le plus jeune, mais je trouvais ça très, très jeune d'avoir l'opportunité et de poursuivre mon travail auprès des diverses sociétés.

Aujourd'hui, je vais vous parler, M. le Président, d'un sujet qui me tient particulièrement à coeur, qui est le maillage entre la culture et le monde scolaire, donc comment on peut aider les générations futures à assimiler mieux notre culture et aussi à découvrir la culture en général, donc nos artistes, soit en arts visuels, en théâtre ou même en musique. J'ai eu le privilège, par le passé, de faire partie du «stage band» de mon école secondaire et je vais vous avouer que ça m'a ouvert différents horizons et plusieurs horizons. Et d'ailleurs, l'automne dernier, je participais, à mon ancienne école secondaire, à une activité qui s'appelait Expérimentation des arts, donc qui est une expérience pour tous les jeunes pour aller découvrir tous les types d'art, tant visuel, musical, théâtre. Il y avait des caricaturistes. Et j'ai trouvé que c'était une expérience vraiment enrichissante qui permettait aux jeunes de voir à quel point la culture, les arts sont des éléments importants.

Comme vous savez sûrement, M. le Président, en 2014, un comité avait été mis sur pied afin de faire un maillage entre le monde de l'éducation, le milieu de l'éducation, mais aussi des représentants culturels, et le ministère de la Culture et des Communications ainsi que celui du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur travaillent ensemble depuis le rapport de ce comité afin d'intégrer la dimension culturelle à la mission éducative de l'école, afin aussi de permettre aux jeunes d'élargir leurs horizons et de s'ouvrir sur le monde.

On sait que divers objectifs ont été faits et doivent être atteints suite à l'entente qui a été conclue entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture, soit le protocole d'entente sur la Culture-Éducation. La mesure vise à mettre

en place différentes initiatives qui sont vécues dans plusieurs écoles, soit le programme Culture à l'école, bien sûr. Il y a le répertoire des ressources culture-éducation, le Mois de la culture à l'école, les Prix de reconnaissance Essor et, bien sûr, les mesures de concertation régionale en culture-éducation.

Comme vous le savez, il y a des mesures qu'on connaît un petit peu mieux comme députés ou comme citoyens, qui sont les ateliers culturels dans les différentes écoles, mais aussi une école qui accueille des artistes. Donc, c'est un des deux volets du programme Culture à l'école qui permet d'accueillir des artistes différents pour venir présenter leur art, que ce soit un écrivain, un artiste d'art visuel, tout ça pour permettre justement aux jeunes de s'ouvrir sur le monde.

On sait qu'on accorde beaucoup de temps et beaucoup d'importance à la culture et on dirait même, M. le Président... et on est tous conscients que la culture, c'est le fondement d'un peuple, d'une nation, c'est notre fondement. Notre gouvernement a d'ailleurs, par le budget, déposé beaucoup de crédits au ministère de la Culture, et j'aimerais, en terminant ma question, entendre le premier ministre sur les actions à venir en culture-éducation pour l'année qui s'en vient. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. Mais je suis très, très heureux de parler de ce sujet avec mon collègue de Maskinongé. En mars 2018, donc qu'on vient de passer, le budget prévoit 116 millions de dollars sur cinq ans pour rapprocher la culture des jeunes et la collectivité partout au Québec. En particulier, il y a 35 millions pour offrir des sorties culturelles aux élèves en service de garde en milieu scolaire. Ça, je pense que c'est déjà très, très bien accueilli par le milieu culturel. Bien sûr, pour les enfants eux-mêmes, ça génère des bénéfices inestimables. La formation scolaire comprend toujours un volet qui permet d'initier les élèves à différentes formes d'expression artistique, par exemple la musique et les arts plastiques, mais les sorties scolaires, c'est un complément essentiel à cette formation puisqu'elles leur permettent de se rapprocher de la culture tout en apprenant. Moi, je me souviens encore des sorties de théâtre qu'on faisait à l'école ou au collège, à quel point je trouvais ça extraordinaire. Les pièces de Molière, tiens, je m'en souviens actuellement. À cet égard, le gouvernement prévoit des montants additionnels de 35 millions de dollars sur cinq ans pour financer ces sorties, comme je viens de le dire.

Mais, d'après moi, la mesure qui est vraiment la plus attirante pour les familles, ce sont les visites gratuites dans les musées un dimanche par mois. Ceux qui ont eu la chance d'aller à Paris, vous savez qu'à Paris on peut visiter les musées gratuitement comme ça sur une base régulière. Je pense que c'est une fois par mois également. Alors, les institutions muséales, il y a une liste qui va être présentée dans toutes les régions du Québec. Il y en a dans ma région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, des musées qui vont être éligibles à ce programme-là. Pourquoi c'est important? Bien sûr, c'est des lieux d'éducation, de transmission de la culture, l'histoire, le patrimoine, l'art pour favoriser l'accès et la participation et la contribution de tous à la culture.

Alors, le gouvernement, juste pour ce programme-là, c'est 5 millions de dollars sur cinq ans pour les visites gratuites un dimanche par mois dans les institutions muséales soutenues par le ministère de la Culture et des Communications. Bien sûr, la liste de ces musées va être rendue publique. Ça comprend des grandes institutions comme le Musée des beaux-arts de Montréal ou le musée national du Québec, mais également de plus petites installations, comme chez nous, à Saguenay.

Alors, il y a également des actions visant à faciliter l'utilisation des technologies numériques à chacune des étapes qui vont être mises en oeuvre. J'ai vu une activité, en France, lorsque j'y étais, récemment, qui s'appelle les Micro-Folies, où, dans une petite ville, on réunit des enfants et, à l'aide d'un médium numérique, on leur permet, par exemple, de regarder La Joconde et l'étudier en profondeur avec un professeur, beaucoup mieux, en fait, que s'ils allaient au Musée du Louvre la voir quelques secondes pour se faire pousser par les autres touristes qui veulent également voir la toile. Et ça, ce genre de choses là, a été débuté au Musée de la civilisation, ici, à Québec. On a récemment annoncé un programme semblable pour les jeunes.

Alors, le numérique, là-dedans, a un immense potentiel, mais, si je résume, la mesure dont, je crois, on peut tous être très, très, très fiers, c'est les visites gratuites des musées un dimanche par mois. Je pense qu'il y aura beaucoup, beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme des familles pour en profiter.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le député de Portneuf.

M. Matte : Merci, M. le Président. Je voudrais procéder à... je voudrais saluer mes collègues d'en face, mes collègues aussi du gouvernement. Rapidement aussi parce que je veux laisser la parole à mon collègue aussi de D'Arcy-McGee, par contre, je trouve que le sujet est tellement important, le Créneau carrefour jeunesse, que j'aurais voulu avoir beaucoup de temps pour pouvoir le présenter, mais aussi faire ressortir tous les avantages, là, que ça procure.

Vous savez, M. le Président, que le Créneau carrefour jeunesse, ça a été un mariage entre le Secrétariat à la jeunesse et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ils ont travaillé de concert à l'élaboration d'un programme de services. Tu sais, ce programme s'adresse entre les 16 et 35 ans. Un jeune qui dépose une demande à l'aide sociale ou qui vit des difficultés personnelles ou d'insertion sociale peut bénéficier de différents services, là, du Créneau de carrefour jeunesse.

Il y a trois composantes à ce programme. La première composante est le service direct en persévérance scolaire et autonome personnel, une fonction de développement de projets et d'entrepreneuriat, bénévolat et volontariat et un élément de gouvernance favorisant la représentation des jeunes au sein du conseil d'administration du Carrefour jeunesse-emploi. Les services développés rejoignent des jeunes à risque de décrochage scolaire et des jeunes très éloignés du marché du travail. Le Créneau carrefour jeunesse mise sur le développement de partenariats stratégiques, tant sur le plan local qu'à l'échelle nationale.

Mais, si vous me permettez, M. le Président, chez moi, dans Portneuf, comme partenaire, il y a le Carrefour jeunesse-emploi. C'est animé par une équipe formidable, et les succès sont à la hauteur de leur implication et de leur travail. Donc, je vous ai dit, le Carrefour jeunesse-emploi de Portneuf bénéficie d'un financement d'Emploi-Québec de 427 000 \$ et, pour le Secrétariat de la jeunesse, de 102 000 \$, ce qui est important. Ce n'est pas beaucoup, mais, avec ça, on fait beaucoup.

Je vous donne tout simplement l'inventaire des différents programmes, que ça soit répertoire Boomerang, dont l'objectif, c'est de visiter toutes les classes de secondaire III, IV et V afin de contrer l'exode des jeunes, mais aussi c'est de faciliter l'intégration et de permettre aux employeurs de pouvoir présenter leurs entreprises, mais aussi de leur offrir soit des emplois à temps plein ou à temps partiel ou des emplois d'été.

Il y a aussi le programme Départ@neuf qui s'adresse pour les 18-29 ans à développer l'autonomie personnelle, et sociale, et professionnelle. Il y a la coopérative de jeunesse services. Chez nous, on en a six qui touchent 90 jeunes. On est la plus petite coopérative de la province, mais par contre on est celle qui a le plus de projets. Et je me fais toujours un souci en chaque début d'année de pouvoir les... participer puis leur souhaiter bon succès.

Il a aussi une activité sur le volontariat, que j'ai parlée, le projet de Cultive ton avenir. Ce qui est intéressant, dans l'insertion emploi, nous avons traité 109 dossiers, le maintien à l'emploi, c'est 73 jeunes, et l'insertion aux études, c'est 57.

Maintenant, je m'adresse à M. Couillard. J'aimerais savoir, M. Couillard, qui, après plus d'un an, un peu plus d'un an, hein, qu'on a déposé ce projet-là... comment vous le voyez, son évolution? C'est quoi, la vision? C'est quoi, là, que vous êtes en mesure d'évaluer après un peu plus d'un an?

• (17 h 20) •

Le Président (M. Picard) : M. le député de Portneuf, on doit appeler M. le premier ministre par son titre et non par son nom de famille. Vous le savez certainement, M. le député.

M. Matte : Mais je suis tellement près de lui, là, que je me suis permis une familiarité. Je m'excuse.

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Ah! il est tout pardonné, M. le Président, n'est-ce pas? Alors, oui, le Créneau carrefour jeunesse, c'est un projet majeur de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 qui intervient sur les objectifs de la Politique sur la jeunesse 2030. Alors, le plan économique 2017-2018, on s'en souvient, était venu bonifier le créneau de 900 000 \$ par année pour offrir des expériences concrètes d'implication aux jeunes en difficulté. Il m'est arrivé souvent, dans mes tournées régionales, de m'asseoir avec les intervenants et les jeunes des carrefours jeunesse-emploi, et, à chaque fois, j'ai été d'abord touché par les histoires personnelles de ces jeunes, également tellement impressionné par le dévouement et l'intensité des intervenants qui ont littéralement sauvé des vies. Je le dis souvent, il n'y a pas que dans des salles d'opération qu'on sauve des vies au Québec, également avec les jeunes en difficulté.

Pour faire face aux défis de l'implantation d'un nouveau modèle, un comité aviseur a été mis en place. Il s'est rencontré déjà le 2 mai, en 2017, et on va continuer les rencontres. Il faut savoir qu'il y a deux regroupements, hein, la députée de Fabre connaît bien ça aussi, le regroupement des carrefours jeunesse-emploi du Québec et le Collectif autonome des carrefours jeunesse-emploi. Et, pour qu'on s'entende tous ensemble pour les grandes orientations de déploiement du créneau, la prochaine rencontre est prévue d'ailleurs le 8 mai.

On a identifié des iniquités, le comité a identifié des iniquités, il y a eu des montants supplémentaires qui ont été investis par le Secrétariat à la jeunesse de 750 000 \$ en 2017-2018, 471 000 \$ par année de 2018-2019 à 2019-2020, et on veut être absolument conciliants et flexibles pour la mise en oeuvre, comme en témoignent d'ailleurs les réinvestissements dans la mesure ainsi que la possibilité de reporter les montants non utilisés dans les années précédentes, 2016-2017 et 2017-2018.

Donc, je crois qu'on est là au bon endroit, avec les bons intervenants. On souhaite bien sûr qu'il y ait un consensus maximal entre les deux groupes représentatifs des CJE, mais je sais que mes collègues, quelles que soient les formations politiques, visitent les CJE, rencontrent les jeunes, et je les encourage à continuer à le faire. Pour moi, ça a été chaque fois quelque chose de très, très important qui m'a permis de soutenir ces éléments-là.

Le Président (M. Picard) : Il reste cinq minutes pour M. le député de D'Arcy-McGee, questions, réponses.

M. Birnbaum : Merci, M. le Président. M. le premier ministre, collègues. Bon, j'imagine que j'aurai à abandonner mon discours planifié pour 12 min 30 s, mais on va passer à un sujet qui mériterait beaucoup plus de temps. Mais je vais essayer d'être bref pour que M. le premier ministre peut élaborer. Je parle, bon, d'emploi chez les jeunes. Évidemment, c'est au coeur de toutes sortes de nos préoccupations, et notre gouvernement a passé plusieurs gestes qui facilitent l'insertion des jeunes à l'emploi. Moi, j'ai le privilège d'être l'adjoint parlementaire au premier ministre au début de notre mandat où j'avais le mandat de veiller à l'adéquation formation et emploi. Alors c'est un dossier qui me touche beaucoup.

Bon, écoutez, il y a plusieurs gestes que notre gouvernement a déjà entamés, promotion et valorisation des métiers en demande. Nous avons fait des gestes qui fait en sorte qu'il y avait 35 000 individus sans emploi et qui n'étaient pas aux études de moins suite à nos interventions. Nous avons versé un montant de quelque 10 millions de dollars en partenariat avec Montréal International et Québec International, dont une panoplie de gestes vise l'emploi des jeunes. On a bonifié le crédit d'impôt pour stages en milieu de travail. Pour moi, les stages sont d'une importance capitale pour impliquer les jeunes à l'emploi.

Écoutez, j'aurais pu continuer, mais j'aimerais laisser le temps qu'il reste au premier ministre, M. le Président, pour nous parler en général de ces programmes et comment outiller la nouvelle génération pour qu'elle puisse faire sa marque en cette période de pénurie d'emploi... de main-d'oeuvre.

Le Président (M. Picard) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Alors, merci, M. le Président. Écoutez, on connaît tous notre défi majeur de pénurie de main-d'oeuvre, mais également les enjeux de formation qui vont changer au cours des prochaines années, qui doivent maintenant s'adresser à la personne tout au long de sa vie, et également l'adéquation optimale entre la formation donnée et les besoins des travailleurs et des employeurs.

Alors, il y a un élément budgétaire qui a été ajouté de 24,3 millions de dollars pour mettre en place de nouveaux modes de déploiement de l'offre de formation en réponse aux besoins régionaux spécifiques et des mesures visant la mobilité interrégionale des élèves en formation. Ça, j'y suis particulièrement attaché. Il y a des places, dans nos cégeps régionaux, où des jeunes de partout au Québec peuvent venir faire une partie ou même la totalité de leur formation. Les personnes formées pour exercer des métiers liés à la formation professionnelle et à la formation technique pourront intégrer un emploi en cours de formation le plus rapidement possible. Il ne s'agit pas d'arrêter sa formation. Il s'agit de combiner les deux.

On a mis en place, vous vous souvenez, en mars 2015, des projets pilotes qui intégraient un volet de formation en emploi. On parle toujours de la formation duale en Allemagne, mais ce n'est pas le même modèle. L'Allemagne a des grandes entreprises manufacturières, et nous, on parle de PME essentiellement, mais ça a très, très bien été. En 2015-2016, il y a eu 14 programmes d'études techniques qui ont été adaptés pour favoriser l'apprentissage en milieu de travail. En formation professionnelle, c'est 26 projets, ce sont 26 projets qui sont en cours, et on veut encore bonifier cette initiative. Ça suscite beaucoup d'enthousiasme des professeurs, des étudiants. C'est certainement un outil de persévérance scolaire parce que le jeune est en contact avec le métier qu'il ou elle veut pratiquer dans l'avenir. Et on veut également impliquer les centres collégiaux de transfert technologique, le Réseau trans-tech, pour non pas faire uniquement une formation duale, mais triale. C'est un néologisme qui a été apporté. C'est 20 millions de dollars pour permettre aux CCTT de prendre cette nouvelle approche de formation qui est à la fois pour la recherche pratique pour les entreprises, mais également en entreprise, dans l'entreprise elle-même et dans le centre de formation, le collègue ou la polyvalente. Alors, je crois que c'est quelque chose qui est appelé à continuer.

Jusqu'à maintenant, il n'y a eu que des réactions positives au déploiement de ces formations-là. La diplomation est très bonne, l'intérêt est très grand, et on voit que, vraiment, ça amène les jeunes vers la voie du succès. Parfois, des jeunes qui n'étaient pas vers la voie du succès y ont été ramenés par ce genre d'initiatives là.

Le Président (M. Picard) : Merci. Il reste 30 secondes. Ça va?

M. Couillard : On veut vous remercier, M. le Président, pour votre aimable et constante direction de nos travaux, hein? Merci.

Le Président (M. Picard) : C'est beau. Merci, M. le premier ministre.

Adoption des crédits

Le temps alloué à l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille Conseil exécutif étant presque écoulé, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits. Le programme 5, intitulé Jeunesse, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Document déposé

Le Président (M. Picard) : Adopté. En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignement de l'opposition.

Et, compte tenu de l'heure, la commission ajourne ses travaux à demain, le 25 avril, à 15 heures, où elle entreprendra l'étude des crédits budgétaires du volet Immigration et Communautés culturelles du portefeuille Immigration, Diversité et Inclusion. Merci et bonne soirée.

(Fin de la séance à 17 h 28)